

---

# **Cinquième conférence du PROE**

## **Rapport de la Quinzième Conférence des représentants officiels du PROE**

**13 - 16 septembre 2004  
Pape'ete, Polynésie française**

---

# Rapport de la Conférence

## Introduction

1. La Quinzième Conférence des représentants officiels du PROE (15CP) se tient à Papeete, en Polynésie française, du 13 au 16 septembre 2004. Une liste des représentants des pays et territoires membres du PROE, ainsi que des observateurs, est jointe au présent rapport dont elle constitue l'**Annexe I**.

### Point 1 de l'ordre du jour :

#### **Ouverture officielle de la Quinzième Conférence des représentants officiels du PROE**

2. Les délégués sont accueillis par une cérémonie de bienvenue tahitienne traditionnelle (*orero*). Le président de la Quatorzième Conférence des représentants officiels du PROE (14CP), M. Cama Tuiloma, premier dirigeant du ministère des Administrations locales, du Logement, des Établissements de squatters et de l'Environnement des Fidji, ouvre la séance et remercie le gouvernement de la Polynésie française pour son accueil chaleureux. Le président remercie ensuite les Membres pour le soutien qu'ils lui ont apporté au cours de la dernière année et énonce quelques-unes des principales réalisations du Secrétariat durant l'année qui s'est écoulée. L'allocution intégrale du président est jointe au présent rapport dont elle constitue l'**Annexe II**.

3. Le Directeur du PROE, M. Asterio Takesy, exprime à son tour sa profonde gratitude à son Excellence, le Président Oscar Temaru, au Vice-président, M. Jacqui Drollet, ainsi qu'au peuple et au gouvernement de la Polynésie française, pour leur accueil chaleureux et leur aimable hospitalité. Il remercie ensuite le président sortant pour son excellent travail. L'allocution intégrale du Directeur est jointe au présent rapport dont elle constitue l'**Annexe III**.

4. Le Vice-président de la Polynésie française, M. Jacqui Drollet, souhaite la bienvenue aux délégués par un chaleureux *ia orana*. Il rappelle ensuite les liens étroits qui unissent le peuple Maohi à la terre et à la nature, puis parle des changements profonds qui attendent Tahiti et des bouleversements environnementaux majeurs qui se sont produits au cours des deux derniers siècles. Il évoque les grands défis qui se posent actuellement pour l'ensemble de

la planète et parle de la nécessité de promouvoir un développement durable réalisé d'une manière équitable, qui soit sensible au patrimoine culturel et qui favorise l'intégration de l'écologie et du développement durable, ainsi que la préservation de la culture et de l'identité des îles. Le Vice-président déclare ensuite l'ouverture de la Conférence. L'allocution intégrale du Vice-président est jointe au présent rapport dont elle constitue l'**Annexe IV**.

### Point 2 de l'ordre du jour :

#### **Nomination du président et du vice-président**

5. La Conférence :
- nomme le représentant de la Polynésie française en qualité de président et la représentante de la Nouvelle-Zélande en tant que vice-présidente.

### Point 3 de l'ordre du jour :

#### **Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail**

6. La Conférence :
- adopte le projet d'ordre du jour révisé (**Annexe V**), approuve l'horaire de travail proposé et nomme un comité de rédaction à participation libre.

### Point 4 de l'ordre du jour :

#### **Mesures prises en application des décisions de la Quatorzième Conférence du PROE**

7. Le Secrétariat rend compte du suivi qui a été fait des questions soulevées lors de la Quatorzième Conférence du PROE, lesquelles sont résumées dans le document de travail du Secrétariat et aux points suivants de l'ordre du jour.

8. La Conférence :
- prend note des mesures qui ont été prises par le Secrétariat en application des décisions rendues par la Quatorzième Conférence du PROE.

---

**Point 5.1 de l'ordre du jour : Présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2003 et exposé du directeur sur les réalisations depuis la quatorzième Conférence du PROE**

9. Le Directeur présente un exposé sur les réalisations du Secrétariat depuis la quatorzième Conférence du PROE (**Annexe VI**), en évoquant notamment les organisations et bailleurs de fonds qui ont collaboré, apporté leur concours et travaillé en partenariat avec le Secrétariat en vue de la mise en œuvre de son programme de travail.

10. Un certain nombre de représentants félicitent le Secrétariat du travail accompli.

11. La Conférence :

- approuve le rapport annuel.

**Point 5.1 a) de l'ordre du jour : Rapport de suivi et d'évaluation des performances au titre du programme de travail et budget 2003 présenté par le Secrétariat**

12. Le Secrétariat passe brièvement en revue les activités mises en œuvre au cours de l'année civile 2003.

13. Un certain nombre de Membres félicitent le Secrétariat pour l'ensemble des réalisations énoncées dans le rapport.

14. Les points de consensus suivants ressortent des discussions qui s'ensuivent :

- L'adoption des Programmes stratégiques devrait favoriser une approche plus stratégique, y compris quant à la production de rapports sur les résultats des travaux et les réalisations à un échelon supérieur.
- Les conférences futures devront prévoir des discussions plus approfondies, par les agents chargés des programmes, des résultats et des réalisations au titre des programmes, des défis relevés et des leçons apprises, ainsi que des objectifs et des visions à long terme. Les discussions devraient aussi porter sur l'état de l'environnement au niveau régional et permettre aux Membres de s'exprimer sur la valeur des travaux du PROE au niveau national.

- La ventilation des données financières devrait s'inspirer du modèle utilisé pour le programme de travail et le budget proposés pour 2005.
- Les rapports subséquents devront préciser s'il y a eu renforcement des capacités dans les pays membres, afin de pouvoir mesurer le succès des activités entreprises.

15. La Conférence :

- approuve le rapport et les points de discussion y afférents.

**Point 5.2.1 de l'ordre du jour : Rapport sur les contributions des Membres**

16. Conformément à l'article 13 du Règlement financier, le Secrétariat rend compte à la Conférence du paiement des contributions des Membres et fait le point sur l'état des contributions reçues en date du 10 septembre 2004.

17. Le Secrétariat informe la Conférence que le montant total des contributions reçues en 2004 s'élève à 841 510 dollars É.-U. et que les contributions en souffrance atteignent 371 765 dollars É.-U. Le montant total reçu représente 69 % des arriérés pour 2003 et des contributions totales de 2004. À ce jour, la portion impayée représente 38 % des contributions totales pour 2004.

18. La Conférence :

- prend note du rapport révisé, y compris de l'état des contributions en souffrance des Membres ;
- s'engage à ce que la totalité des contributions actuelles et des arriérés soit payée le plus tôt possible en 2004 ;
- encourage le Secrétariat à poursuivre ses démarches auprès des pays dont les contributions sont en souffrance, afin d'en obtenir le paiement dans les meilleurs délais.

**Point 5.2.2 de l'ordre du jour : Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2002**

19. Le Secrétariat présente les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2003, conformément aux dispositions du Règlement financier du PROE. Ces comptes indiquent un excédent de

---

124 697 dollars É.-U. au poste du budget de base, lequel excédent sera reporté dans le budget de base de l'exercice 2004. De même, l'excédent au titre des fonds alloués aux projets (1 769 939 dollars É.-U.) sera reporté au financement des projets en 2004.

20. La Conférence demande des éclaircissements sur la fonction primaire ainsi que sur la décision de ne plus tenir compte de l'amortissement, deux questions qui ont été examinées de manière satisfaisante par le Secrétariat.

21. La Conférence :

- approuve les états financiers révisés et le rapport du commissaire aux comptes.

### **Point 6 de l'ordre du jour :**

#### **Plan d'action du PROE pour la période 2005-2009**

22. Le Secrétariat présente le projet de Plan d'action pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique pour la période 2005-2009, afin qu'il soit examiné puis soumis à l'approbation des ministres de l'Environnement.

23. Un certain nombre de représentants expriment leur appui au projet de Plan d'action, notamment du fait que l'approche proposée s'écarte d'une démarche sectorielle pour favoriser une démarche plus globale, axée sur l'examen des questions environnementales prioritaires, en l'occurrence les changements climatiques, la conservation et la gestion des déchets. On souhaite également voir dans quelle mesure les objectifs des Programmes stratégiques contribueront à la réalisation des résultats énoncés dans le Plan d'action du PROE.

24. Le représentant de l'Australie propose quelques modifications à la section 5.3, lesquelles sont approuvées par les Membres, et le Plan d'action du PROE est modifié en conséquence.

25. La Conférence :

- avale le projet de Plan d'action pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique pour la période 2005-2009 tel que modifié, afin qu'il soit soumis à l'approbation de la Conférence des ministres de l'Environnement.

### **Point 7.1 de l'ordre du jour : Programmes stratégiques du PROE pour 2004-2013**

26. Le Secrétariat présente la version finale des Programmes stratégiques du PROE pour 2004-2013, ainsi que la structure organisationnelle remaniée.

27. La Conférence appuie dans l'ensemble les Programmes stratégiques qu'elle considère comme un document de référence majeur qui guidera le Secrétariat dans l'organisation de son travail et favorisera la transparence et la reddition de comptes.

28. La Conférence note que le document sera révisé et amélioré au fil des ans, en tenant compte des points suivants :

- Il importe de démontrer les liens qui existent entre les programmes stratégiques et le Plan d'action ;
- Les activités énoncées sous les résultats des programmes devront être expliquées plus en détail ;
- Les réalisations au niveau des composantes devront être expliquées d'une manière plus claire ;
- Il faudra préciser comment on entend maintenir l'équité au niveau de l'aide qui sera consentie aux Membres ;
- L'élaboration de profils nationaux offrirait au Secrétariat un instrument utile pour rendre compte de l'équité et de l'efficacité de son travail auprès des Membres ;
- Le programme Avenirs océaniques intéresse vivement la France, qui souhaite voir les pays de la région participer à l'amélioration globale de la gouvernance environnementale ; et,
- Le Secrétariat devra aider les pays à définir leurs priorités en matière de renforcement des capacités, d'élaboration des indicateurs nécessaires à la préparation de rapports et de suivi des processus de normalisation.

29. La Conférence écoute avec intérêt l'intervention du représentant de la France, qui expose les grandes lignes d'un projet visant à remplacer progressivement le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) par une « organisation des Nations Unies pour l'environnement ». Le représentant de la France précise que cette proposition, qui vise à améliorer la cohésion et la synergie entre les diverses

---

institutions qui s'intéressent aux questions environnementales à l'échelle internationale, viendrait appuyer les efforts déjà amorcés en vue de renforcer les PNUE.

30. La Conférence :

- approuve le deuxième projet de Programmes stratégiques du Secrétariat, tel que modifié ;
- prend note que les Programmes stratégiques constituent un document évolutif, dont le contenu sera amélioré et modifié au fil des ans, et
- approuve la structure organisationnelle remaniée (jointe aux Programmes stratégiques) en vue de son application progressive, à mesure que les contrats de travail actuels arriveront à échéance et que les fonds seront disponibles.

**Point 7.2 de l'ordre du jour : Stratégie de financement**

31. Le Secrétariat rend compte à la Conférence des efforts menés en vue de faire avancer la Stratégie de financement et de trouver des moyens d'accroître ses capacités de financement et d'améliorer ses communications avec les intervenants du PROE.

32. La Conférence propose les points suivants pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de financement :

- les bailleurs de fonds veulent connaître les priorités à long terme des pays membres ;
- il faut intensifier les activités de sensibilisation auprès des bailleurs pour mieux les renseigner sur le renforcement des capacités à l'échelle nationale ;
- le PROE est une organisation qui doit faire concurrence à d'autres organisations pour l'obtention des fonds disponibles, lesquels sont consentis par les bailleurs en regard des critères suivants : l'efficacité de l'organisation ; la rentabilité de ses opérations, ainsi que la régularité et la transparence des rapports sur ses activités ; et,
- le PROE doit poursuivre ses efforts pour consolider son rôle en tant qu'organisation régionale.

33. La Conférence :

- prend note de l'état d'avancement de la Stratégie de financement que le Secrétariat propose pour l'Organisation.

**Point 8.1 de l'ordre du jour : Révision triennale de la rémunération des cadres professionnels au sein des organisations du CORP**

34. Le Secrétariat présente le projet de rapport final de la révision triennale de la rémunération des cadres professionnels des organisations membres du CORP.

35. Après discussion et quelques éclaircissements, la Conférence approuve :

- une augmentation intermédiaire de 5 % des traitements des cadres professionnels du PROE, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sur la base de prestations satisfaisantes, étant entendu que cette augmentation ne sera pas financée par un relèvement des contributions des Membres ;
- les 15 recommandations du rapport 2004 du Groupe de travail (joint à l'**Annexe VII**), dont l'augmentation uniforme de 5 % du barème des traitements des cadres professionnels du PROE et du CORP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 étant entendu que cette augmentation ne sera pas financée au moyen d'une augmentation des contributions des Membres ; et
- le mécanisme de stabilisation (joint à l'**Annexe VIII**), appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

**Point 8.2 de l'ordre du jour : Révision triennale de la rémunération du personnel de soutien du PROE**

36. Le Secrétariat présente les conclusions de la révision triennale des conditions et modalités d'emploi des agents administratifs.

37. La Conférence approuve :

- i) le relèvement du salaire minimum des cinq classes dont relève le personnel de soutien pour l'aligner sur le 75<sup>e</sup> centile

---

du marché du travail local, comme le prévoit le Règlement du personnel, le salaire maximum demeurant au niveau actuel. Le nouveau barème est joint au présent rapport dont il constitue l'**Annexe IX** ;

- ii) le relèvement du salaire maximum annuel pouvant ouvrir droit au paiement d'heures supplémentaires de 28 600 tala à 36 200 tala ; et
- iii) l'application des mesures i) et ii) ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### **Point 9 de l'ordre du jour :**

##### **Recommandations du Groupe de travail conjoint sur les fonctions et le budget de base du PROE**

38. Le Secrétariat présente les principales conclusions du Groupe de travail conjoint sur les fonctions et le budget de base du PROE, notant qu'il conviendra à cette fin d'apporter au Règlement financier les modifications suivantes :

#### Article 2

#### **Définitions**

« **Services administratifs** » s'entend des services suivants : interprétation et traduction, bibliothèque, information et publications, technologies de l'information et de la communication, gestion du parc immobilier, gestion du personnel, administration générale et finances.

#### Article 3

Les prévisions budgétaires annuelles portent sur :

- i) **le budget de base** – prévisions de recettes et de dépenses imputées au budget de base et relatives aux activités de la Direction et de soutien à la Direction, y compris les fonctions de la Direction en matière de coordination régionale et de coopération internationale, de liaison avec les bailleurs et de consultation des Membres, d'organisation de la Conférence du PROE et de services généraux.
- ii) **Le budget-programme** – financements et dépenses relatifs aux programmes.

39. La Conférence :

- approuve les conclusions du Groupe de travail conjoint et les modifications proposées au Règlement financier révisé.

#### **Point 10 de l'ordre du jour :**

##### **Conventions régionales**

40. Le Secrétariat présente à la Conférence un résumé succinct des principales décisions prises lors des Conférences des Parties aux conventions d'Apia, de Nouméa et de Waigani qui se sont tenues avant la Conférence du PROE.

41. La Conférence :

- prend acte des principales décisions prises par la Conférence conjointe des Parties aux Conventions d'Apia et de Nouméa et du besoin de fournir l'appui nécessaire à la bonne application de ces décisions ;
- prend acte des décisions de la deuxième Conférence des Parties à la Convention de Waigani et du besoin de fournir l'appui nécessaire à la bonne application de ces décisions ;
- invite les pays membres du PROE qui ne sont pas encore Parties à ces Conventions à signifier leur appui en y adhérant.

#### **Point 11.1.1 de l'ordre du jour : Mécanisme régional de soutien à l'auto-évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités nationales**

42. Le Secrétariat présente une proposition visant à instaurer un mécanisme régional de soutien à l'intention des pays insulaires océaniques, pour faciliter l'auto-évaluation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités nationales (NCSA).

43. La Conférence appuie les efforts menés par le PROE pour assister les pays à cet égard et prend note :

- de l'importance du processus et des courts délais prévus ;
- des possibilités qui s'offrent au Secrétariat d'appuyer les activités nationales, en particulier par l'élaboration d'outils et de mécanismes d'analyse comparative ;

- des liens qu'il pourrait être établi avec des activités connexes, notamment avec l'évaluation des capacités nationales en matière de biodiversité, les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies nationales de développement durable ;
- que plusieurs pays ont déjà amorcé l'auto-évaluation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités nationales ;
- de l'importance d'intégrer le renforcement des capacités dans les travaux qui seront entrepris à la suite de l'évaluation ;
- de l'engagement de l'Australie d'allouer 413 000 dollars australiens au financement de ce projet.

44. Le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement note que l'auto-évaluation proposée est un mécanisme national qui se veut souple, afin d'être complémentaire, mais aussi de s'harmoniser, aux activités connexes. À l'échelle mondiale, le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial reçoit des données contradictoires au sujet des besoins nationaux, car on ne cherche pas toujours à tirer profit des synergies entre les différents accords multilatéraux sur l'environnement. Le NCSA vise à pallier cette lacune.

45. La Conférence :

- avalise l'approche proposée par le Secrétariat.

**Point 11.2.1 de l'ordre du jour : Perspectives de l'environnement insulaire océanien 2004**

46. Le Secrétariat informe la Conférence des progrès réalisés dans l'élaboration des Perspectives de l'environnement insulaire océanien 2004.

47. La représentante du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) indique que le PNUE est en train de préparer trois documents de ce genre, en prévision de la dixième révision du Programme d'action de la Barbade (BPoA+10), et elle remercie le PROE pour son aide.

48. Les Membres félicitent le Secrétariat pour son excellent rapport et notent :

- les précieux renseignements qu'il renferme et qui seront particulièrement

utiles pour l'élaboration des politiques et la planification à l'échelle nationale ;

- l'importance de la production d'un tel rapport en préparation de BPoA+10 ;
- que le Secrétariat s'emploiera à obtenir des données des Territoires qui n'ont pas encore participé au processus ;
- que le Secrétariat continuera d'assister les pays dans le cadre de ce processus ;
- le besoin de délais supplémentaires pour examiner le rapport en détail.

49. La Conférence :

- prend note des Perspectives de l'environnement insulaire océanien 2004,
- s'engage à communiquer ses commentaires au Secrétariat, d'ici le 15 octobre 2004 ; et
- décide que les Perspectives de l'environnement insulaire océanien 2004 seront diffusées aux Membres d'ici novembre 2004.

**Point 11.2.2 de l'ordre du jour : Changements climatiques, variabilité du climat et élévation du niveau de la mer**

50. Le Secrétariat informe la Conférence de l'état d'avancement des programmes du PROE liés au climat.

51. Au cours des débats, la Conférence :

- appuie la deuxième phase du Projet océanien sur l'énergie renouvelable (PIREP) dans la mesure où les fonds disponibles sont suffisants pour mener à bien ses activités ;
- s'exprime préoccupée par la possibilité de chevauchement des travaux avec les activités de la SOPAC en matière d'énergie et souligne le besoin de collaborer étroitement avec la SOPAC et les autres organisations pertinentes du CORP ; et
- prend note de l'insuffisance des fonds destinés à la Phase 1 et encourage une large consultation avec les parties prenantes.

52. La Conférence :

- appuie l'approche adoptée par le Secrétariat en matière de mesures

- 
- d'adaptation et d'atténuation des gaz à effet de serre ;
- appuie l'approche adoptée par le Secrétariat pour assister les pays insulaires océaniques dans le cadre de leurs deuxièmes communications nationales ;
  - encourage vivement les pays participants à approuver la réglementation en matière de SAO ;
  - appuie l'initiative du Secrétariat concernant les déchets contenant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
  - prend acte de la recommandation du Groupe de travail ad hoc sur les changements climatiques ; et
  - demande au PIREP de collaborer avec la SOPAC dans le cadre de la mise en œuvre de la Phase 2.

**Point 11.3 de l'ordre du jour : Projet de Programme de travail et de budget pour 2005 et budgets prévisionnels pour 2006 et 2007**

53. Le Secrétariat présente le projet de Programme de travail et de budget pour 2005 et les budgets prévisionnels pour 2006 et 2007.

54. La Conférence note :

- avec gratitude, l'intention déclarée par la France d'augmenter son niveau de soutien financier au Secrétariat et à la région en général ;
- avec satisfaction, le nouveau format utilisé pour le Programme de travail et le budget ;
- que ce format pourrait être révisé périodiquement de sorte que les Membres puissent mieux évaluer la mise en œuvre du Programme de travail ;
- les progrès concernant la réduction de la part non garantie du budget, qui est passée de 34 % en 2004 à 19 % en 2005 ;
- l'attachement de l'Australie à soutenir l'Organisation sous la forme de crédits destinés à des programmes devant atteindre des objectifs convenus ;
- la préférence exprimée par la Nouvelle-Zélande en faveur de la fourniture de

- crédits destinés aux programmes (actuellement alloués à des postes spécifiques), sans toutefois exclure le financement de projets ponctuels le cas échéant ;
- les risques associés à la préparation des budgets annuels en supposant que toutes les contributions des Membres seront reçues ;
- que des fonds des bailleurs destinés aux programmes soient utilisés pour combler le déficit du budget de base dû aux arriérés de contributions des Membres ;
- la possibilité que le Secrétariat accède à de nouvelles sources de financement, notamment de l'Union européenne, par le biais des territoires français du Pacifique ;
- le besoin d'élaborer et de mettre en œuvre la Stratégie de mobilisation des ressources pour renforcer la collaboration avec les partenaires actuels et futurs ;
- que les activités et indicateurs vérifiables du Programme de travail annuel doivent être plus spécifiques que ceux prévus dans le Plan d'action et les Programmes stratégiques ;
- le besoin d'inclure les coûts associés au recrutement des cadres au cours de l'exercice 2005 ;
- que le poste de Chargé des études d'impact sur l'environnement n'est à ce jour pas financé ;
- le besoin d'obtenir des fonds pour le poste de Chargé des relations avec les bailleurs et de poursuivre le soutien au Réseau océanique d'information sur l'environnement ;
- les possibilités de faire appel à des spécialistes des territoires français membres dans le cadre de la mise en œuvre d'activités spécifiques du Programme de travail ;
- le besoin d'identifier clairement les activités du programme Avenirs océaniques portant sur la gestion et la sensibilisation du public en matière de croissance démographique ;
- l'existence d'une stratégie pour l'Année des déchets et d'un projet de Stratégie de gestion des déchets solides.

---

55. La Conférence :

- demande au Secrétariat d'examiner la possibilité d'augmenter les frais de gestion des pays et organisations non membres de sorte à libérer des fonds au profit des programmes ;
- demande que soit clarifié le lien entre les réalisations et le personnel et les frais associés ;
- demande au Secrétariat de préparer en collaboration étroite avec d'autres organisations du CORP, dont l'Université du Pacifique Sud, un document de travail abordant les effets de la pollution humaine sur l'environnement ;
- approuve le Programme de travail et le budget pour 2005, étant entendu que le Secrétariat modifiera l'allocation des fonds de sorte à refléter les négociations menées avec les bailleurs et diffusera la version définitive du document aux Membres dans un délai d'un mois en intégrant, dans la mesure du possible, plus de détails sur les activités et les indicateurs vérifiables du Programme de travail.

**Point 12.1 de l'ordre du jour : Proposition de changement de nom du PROE**

56. Le Secrétariat présente la proposition officielle du Samoa concernant le nom de l'Organisation et du Secrétariat.

57. La Conférence :

- convient que le nom de l'Organisation sera « Programme régional océanien de l'environnement » (PROE) et que le Secrétariat sera désigné « Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement » ;
- convient de soumettre cette modification à la Cinquième Conférence des ministres de l'Environnement, en vue de son adoption par consensus de toutes les Parties présentes et de l'entrée en vigueur immédiate des noms proposés.

**Point 12.2 de l'ordre du jour : Processus de recrutement du Directeur**

58. Le Secrétariat informe la Conférence des procédures à appliquer dans le cadre du processus de recrutement du Directeur.

59. Les représentants des pays suivants se proposent pour le Comité consultatif de sélection : Australie, Îles Cook, Fidji, France, Nouvelle-Zélande, République des Îles Marshall, Tokelau, Samoa et États-Unis d'Amérique.

60. Au cours des débats, la Conférence propose :

- que les exigences relatives aux qualités et à l'expérience précisent que la connaissance des deux langues officielles du PROE est un avantage ;
- qu'il soit envisagé d'harmoniser les procédures de nomination avec celles des autres organisations du CORP, ce qui nécessiterait la modification du règlement du PROE ;
- que le mandat soit amendé de sorte à présenter le poste d'une manière plus intéressante et attrayante.

61. La Conférence :

- demande au Secrétariat de préparer un document pour la prochaine Conférence du PROE, en vue d'harmoniser le processus de nomination avec les procédures utilisées par les autres organisations du CORP ainsi qu'un mécanisme qui permettra à tous les pays et territoires insulaires océaniques de s'exprimer sur la performance du directeur en poste ;
- nomme un comité consultatif de sélection constitué de représentants de l'Australie, des Îles Cook, des Fidji, de la France, de la Nouvelle-Zélande, de la République des Îles Marshall, de Tokelau, du Samoa et des États-Unis d'Amérique, présidé par la Polynésie française qui assurera la présidence de la Conférence du PROE ;
- approuve le mandat du Directeur joint au présent rapport (**Annexe X**).

---

**Point 12.3 de l'ordre du jour : Projet d'amendement du Règlement du personnel**

62. Pour répondre aux préoccupations exprimées lors de la Quatorzième Conférence du PROE, le Secrétariat propose à la Conférence d'ajouter l'alinéa suivant à l'article 11 du Règlement du personnel :

Nomination du directeur et du personnel  
**Article 11**

**Personnel**

« e) Lors de la nomination du personnel, le Directeur observe les procédures de recrutement du PROE et veille à ce que ces processus soient transparents, équitables et fondés sur le mérite. »

63. La Conférence :

- prend note que le Secrétariat élabore une politique sur le harcèlement sexuel, qui sera communiquée aux Membres.

64. La Conférence :

- demande que les procédures détaillées de recrutement appliquées au sein de l'Organisation soient mises à la disposition des Membres ;
- demande que les Membres résidant au Samoa participent au recrutement des cadres, notamment des nouveaux directeurs de programme ;
- approuve l'amendement proposé.

**Point 12.4 de l'ordre du jour : Révision du Règlement financier**

65. Le Secrétariat présente le Règlement financier révisé qui tient compte du format et de la présentation actuelle des programmes. Cette présentation suscite de nombreuses discussions et questions de la part de la Conférence.

66. La Conférence :

- demande que le Secrétariat sollicite l'avis de ses commissaires aux comptes quant à l'applicabilité du nouveau Règlement financier ;

- convient que le libellé des alinéas 8(b) (i) et 8(b) (ii) soit modifié comme suit :
  - 8(b) (i) : remplacer « en tenant compte des exigences des bailleurs » par « conformément aux exigences des bailleurs » ;
  - 8(b) (ii) : remplacer « après avoir consulté les bailleurs le cas échéant » par « conformément aux exigences des bailleurs » ;
- convient que le libellé de l'article 10 soit amendé comme suit :
  - remplacer « des deux tiers des dépenses approuvées au titre du budget de l'exercice précédent » par « d'un quart des dépenses approuvées au titre du budget de l'exercice précédent » et qu'on sollicite l'avis des commissaires aux comptes concernant le volume des dépenses autorisées ;
- demande que le libellé de l'alinéa 16(c) soit modifié de manière à ce qu'il y soit précisé que, si les bailleurs en font la demande, tout intérêt provenant des fonds destinés aux projets et programmes soit retourné aux programmes et qu'il ne soit pas affecté au fonds de base. Cette modification sera prise en compte lors de la préparation du budget pour 2006 ;
- demande que les états financiers vérifiés du Secrétariat soient détaillés au niveau des volets de programmes (voir article 27) ;
- approuve le Règlement financier révisé proposé (**Annexe XI**), avec les amendements susmentionnés, prenant effet dès la clôture de la Quinzième Conférence du PROE.

**Point 12.5 de l'ordre du jour : Notification par Palau de son désir d'adhérer à la Convention portant création du PROE**

67. Le Secrétariat présente une mise à jour de la situation des ratifications et des adhésions à la Convention portant création du PROE (1993). Dans une note diplomatique en date du 14 avril 2004, Palau a informé le Gouvernement du Samoa, dépositaire, de son désir d'adhérer à la Convention portant création du PROE (1993) en application de l'article 10. 5). Le

---

gouvernement samoan a notifié les Parties de la demande d'adhésion de Palau par note en date du 26 mai 2004.

68. La Conférence :

- accueille avec satisfaction la demande d'adhésion à la Convention portant création du PROE présentée par Palau ;
- accueille avec satisfaction l'annonce par Vanuatu de son intention d'adhérer à cette Convention avant la Seizième Conférence du PROE ;
- prend acte de l'adhésion en cours des États-Unis d'Amérique.

**Point 12.6 de l'ordre du jour : Nomination des commissaires aux comptes**

69. Le Secrétariat présente à la Conférence des informations lui permettant de procéder à la nomination des commissaires aux comptes chargés de la vérification des comptes du PROE pour 2004 et 2005.

70. La Conférence :

- approuve l'engagement de Lesa ma Penn en vue de la vérification des comptes du PROE pour les exercices 2004 et 2005.

**Point 13.1 de l'ordre du jour : Rapport de la réunion des directeurs des organisations membres du CORP**

71. Le Secrétariat informe la Conférence des principales décisions adoptées lors de la réunion de 2004 des directeurs des organisations membres du CORP. La Conférence accueille ce document avec satisfaction.

**Point 13.2 de l'ordre du jour : Rapport d'activité sur la révision décennale du Programme d'action de la Barbade**

72. Le Secrétariat présente un rapport d'activité sur les réalisations qui ont fait suite au Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu en 2002, en préparation à la révision décennale du Programme d'action de la Barbade. La Conférence accueille ce document avec satisfaction.

**Point 13.3 de l'ordre du jour : Le point sur cinq initiatives de Type II relevant des partenariats du SMDD et coordonnées par le PROE**

73. Le Secrétariat présente à la Conférence une mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des cinq initiatives de Type II relevant des partenariats du SMDD et coordonnées par le Secrétariat, à savoir : gestion des déchets, démarginalisation de l'action environnementale et savoirs traditionnels, planification en vue de modes de subsistance communautaires durables, renforcement des capacités et mesures d'adaptation. La Conférence prend note de ce document avec satisfaction.

**Point 13.4 de l'ordre du jour : Colloque sur la Politique régionale des océans pour l'Océanie et projet de Plan d'action stratégique intégrée**

74. Le Secrétariat rend compte des résultats du Colloque sur la Politique régionale des océans pour l'Océanie (PIROF), qui s'est tenu du 2 au 6 février 2004. La Conférence prend note de ce document avec satisfaction.

**Point 13.5 de l'ordre du jour : Projet Eaux internationales**

75. Le Secrétariat présente un rapport d'avancement sur le projet Eaux internationales, qui met en œuvre le Programme d'action stratégique pour les eaux internationales des petits États insulaires en développement. La Conférence prend note de ce document avec satisfaction.

**Point 14 de l'ordre du jour :**

**Points proposés par les Membres**

76. Le représentant de la France informe la Conférence que son pays a suggéré la transformation progressive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en une Organisation mondiale de l'environnement. Il existe à l'heure actuelle dans le monde quelque 500 instruments en faveur de l'environnement. La multiplication croissante des accords indique qu'il convient d'apporter davantage de cohérence au traitement de ces questions. La France a mis en place un système de gouvernance environnementale auquel plus de 20 pays participent. Le PROE sera tenu informé de l'avancement des travaux de ce groupe.

---

77. Il fait également le point sur l'Initiative en faveur des récifs coralliens, annoncée en 2003 par le président de la France, M. Jacques Chirac.

**Point 15 de l'ordre du jour :**

**Déclarations des observateurs**

78. Les déclarations des observateurs sont jointes au présent rapport dont elles constituent l'**Annexe XII**.

**Point 16 de l'ordre du jour :**

**Autres questions**

79. Le Secrétariat présente pour examen l'ordre du jour provisoire de la Conférence des ministres de l'Environnement.

80. La Conférence :

- approuve l'ordre du jour provisoire qui sera présenté à la Conférence des ministres de l'Environnement.

**Point 17 de l'ordre du jour :**

**Date et lieu de la seizième Conférence du PROE**

81. La Conférence :

- convient que la prochaine Conférence du PROE se tiendra à Apia (Samoa) en septembre 2005, à une date qui sera annoncée en temps utile par le Secrétariat, après consultation avec le président.

**Point 18 de l'ordre du jour :**

**Adoption du rapport**

82. La Conférence :

- adopte le projet de rapport de la Conférence amendé soumis par le Comité de rédaction ;
- approuve le projet de lettre destinée aux ministres de l'Environnement réunis à l'occasion de leur 5<sup>e</sup> Conférence, après y avoir apporté les amendements convenus.

**Point 19 de l'ordre du jour :**

**Clôture**

83. Le Président, M. Jacqui Drollet, vice-président de la Polynésie française, note que la région n'œuvre pas uniquement pour elle-même mais également pour l'avenir de ses enfants. Il se déclare fort satisfait des résultats de la Conférence en précisant toutefois qu'il convient de continuer d'insister sur l'engagement financier requis des parties prenantes.

84. Il remercie le Directeur, le Directeur adjoint et le personnel du PROE pour leur contribution au succès de la Conférence qu'il déclare officiellement close.

85. Le Directeur exprime sa gratitude au Président pour avoir si habilement dirigé les travaux de la Conférence. Il remercie la Polynésie française pour l'énorme travail accompli pour assurer le succès de la Conférence. Il remercie également les Membres pour leur participation enthousiaste ainsi que les observateurs pour leurs intéressantes communications. Il adresse ses remerciements au personnel des bureaux du président et du vice-président, dont le travail assidu a contribué au succès de la Conférence.

---

## Annexe I - Liste des représentants

### American Samoa

Mr. Lelei Peau  
Deputy Director  
Department of Commerce  
PAGO PAGO  
American Samoa 96799  
Tel : (684) 633 5155,  
Fax : (684) 633 4195  
Email : [lelei.peau@noaa.gov](mailto:lelei.peau@noaa.gov)

Ms. Genevieve Brighthouse  
Program Manager  
American Samoa Coastal Management Program  
Department of Commerce  
PAGO PAGO  
American Samoa 96799  
Tel : (684) 633 5155  
Fax : (684) 633 4195  
Email : [Gene.Brighthouse@noaa.gov](mailto:Gene.Brighthouse@noaa.gov)

Mr. Peter Peshut  
Acting Director  
Am. Samoa Environmental Protection Agency (EPA)  
PO Box PPA  
PAGO PAGO  
American Samoa 96799  
Tel : (684) 633 2304  
Fax : (684) 633 5801  
Email : [ppeshut@yahoo.com](mailto:ppeshut@yahoo.com)

Ms. Edna Buchan  
Water Program Manager  
Am. Samoa Environmental Protection Agency (EPA)  
PO Box PPA  
PAGO PAGO  
American Samoa 96799  
Tel : (684) 633 2304  
Fax : (684) 633 5801

### Australia

H.E. Mr. Phillip Allars  
High Commissioner  
Australian High Commission  
Private Mail Bag  
Apia, Samoa  
Tel : (685) 23 411  
Fax : (685) 23 159  
Email : [phillip.allars@dfat.gov.au](mailto:phillip.allars@dfat.gov.au)

Ms. Kerry Smith  
Director – International Section  
Department of the Environment & Heritage  
GPO Box 787  
Canberra, ACT 2601  
Australia  
Tel : (612) 6274 1171  
Fax : (612) 6274 1858  
Email : [kerry.smith@deh.gov.au](mailto:kerry.smith@deh.gov.au)

Ms. Sue Erbacher  
Program Manager – Environment and Fisheries  
Pacific Branch, AusAID  
GPO Box 887  
Canberra, ACT 2601  
Australia  
Tel : (612) 6206 4546  
Fax : (612) 6206 4636  
Email: [sue\\_erbacher@ausaid.gov.au](mailto:sue_erbacher@ausaid.gov.au)

Mr. Brett Negus  
Program Officer – Environment  
Pacific Branch, AusAID  
GPO Box 887  
Canberra, ACT 2601  
Australia  
Tel : (612) 6206 4320  
Fax : (612) 6206 4636  
Email : [brett\\_negus@ausaid.gov.au](mailto:brett_negus@ausaid.gov.au)

### Cook Islands

Mr. Vaitoti Tupa  
Director  
National Environment Service  
PO Box 371  
RAROTONGA, Cook Islands  
Tel : (682) 21256  
Fax : (682) 22256  
Email : [vaitoti@oyster.net.ck](mailto:vaitoti@oyster.net.ck)

Ms. Tania Temata  
International Environment Division Manager  
National Environment Service  
PO Box 371  
RAROTONGA, Cook Islands  
Tel : (682) 21256  
Fax : (682) 22256  
Email : [tania@environment.org.ck](mailto:tania@environment.org.ck)

---

## Federated States of Micronesia (FSM)

Hon. Mr. Patrick Mackenzie  
Special Adviser  
Department of Economic Affairs  
PO Box PS 12  
Palikir, Pohnpei, FM 96941  
Federated States of Micronesia  
Tel : (691) 320 2697  
Fax : (691) 320 5854  
Email : [fsmdea@mail.fm](mailto:fsmdea@mail.fm)

Mr. Kandhi Elieisar  
Assistant Secretary  
Department of Foreign Affairs  
PO Box P.S. 123  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Federated States of Micronesia  
Tel : (691) 320 2641/2613  
Fax : (691) 320 2933  
Email : [foreignaffairs@mail.fm](mailto:foreignaffairs@mail.fm)

Mr. Moses Pretrick  
Environmental Health Coordinator  
FSM Department of Health, Education and Social  
Affairs  
PO Box PS 70  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Federated States of Micronesia  
Tel : (691) 320 2619/8300  
Fax : (691) 320 5263/8460  
Email : [fsmenvironment@mail.fm](mailto:fsmenvironment@mail.fm)

Ms. Cindy Ehmes  
Sustainable Development Planner  
Department of Economic Affairs  
PO Box PS-12  
Palikir, Pohnpei FM 96941  
Federated States of Micronesia  
Tel : (691) 3202646  
Fax : (691) 3205854  
Email : [climate@mail.fm](mailto:climate@mail.fm)

## Fiji

Hon. Mataiasi Ragigia  
Minister for Local Government, Housing, Squatter  
Settlement & Environment  
PO Box 2131  
Government Buildings  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 330 4307  
Fax: (679) 330 9578  
Email: [mragigia@connect.com.fj](mailto:mragigia@connect.com.fj)

Mr. Cama Tuiloma  
Chief Executive Officer  
Ministry of Local Government, Housing, Squatter  
Settlement & Environment  
PO Box 2131  
Government Buildings  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 3304 364  
Fax: (679) 3303 515  
Email: [camatuiloma@connect.com.fj](mailto:camatuiloma@connect.com.fj)

Mr. Epeli Nasome  
Director of Environment  
Ministry of Local Government, Housing, Squatter  
Settlement & Environment  
PO Box 2131  
Government Buildings  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 3311 699  
Fax: (679) 3312 879  
Email: [enasome@govnet.gov.fj](mailto:enasome@govnet.gov.fj)

## France

M. Serge Lepeltier  
Ministre de l'Ecologie et du Developpement Durable  
20, Av de Segur  
75007 PARIS  
75358 Paris 07 SP, France  
Tel : (33) 1 5369 2929  
Fax: (33) 1 5369 2276  
Email: [serge.lepeltier@ecologie.gouv.fr](mailto:serge.lepeltier@ecologie.gouv.fr)

Ambassador Bruno Gain  
Permanent Secretary for Pacific Affairs  
Secrétaire Permanent pour le Pacifique  
27 rue Oudinot  
75358 Paris 07 SP, France  
Tel : (33) 1 5369 2929  
Fax: (33) 1 5369 2276  
Email: [bruno.gain@diplomatie.gouv.fr](mailto:bruno.gain@diplomatie.gouv.fr)

Mr. Denis Fromaget  
Adjoint au Secrétaire Permanent pou le pacifique  
Bureau No.1170  
27, rue Oudinot  
75358 PARIS 02 – SP, France  
Tel : (33) 1 5369 2383/ (01) 5369 2901  
Fax : (33) 1 5369 2276  
Email: [denis.fromaget@diplomatie.gouv.fr](mailto:denis.fromaget@diplomatie.gouv.fr)

---

M. Henri-Luc Thibault  
Ministere de l'ecologie et du developpement durable  
Chef du service des affaires internationales  
20 Av de SEGUR  
75007 PARIS, France  
Tel : (33) 1 42 19 17 20  
Fax : (33) 1 42 19 17 72  
Email : [henri-luc.thibault@ecologie.gouv.fr](mailto:henri-luc.thibault@ecologie.gouv.fr)

Ms. Marie Bonnet  
Conseillerie diplomatique  
Ministere de l'ecologie du developpement durable  
20, AV DE SEGUR  
75007 PARIS, France  
Tel : (33) 1 42 19 10 94  
Fax : (33) 1 42 19 11 55  
Email : [marie.bonnet@ecologic.gouv.fr](mailto:marie.bonnet@ecologic.gouv.fr)

Ms. Corinne Etaix  
Directrice adjointe de la Nature et des Paysages  
Ministerie de l'ecologie et du developpement durable  
20 avenue de segur  
75007 PARIS, France  
Tel : (33) 1 42 19 19 35  
Fax : (33) 1 42 19 17 72  
Email : [Corinne.etaix@ecologie.gouv.fr](mailto:Corinne.etaix@ecologie.gouv.fr)

M. Jean-Georges Mandon  
Charge de mission  
Direction des attoines ecologie  
Ministerie des affaires etrangeres  
Paris, France  
Tel : 33 1 42 19 17 20  
Fax : 33 1 42 19 17 72  
Email : [Jean-georges.Mandon@diplomatie.gouv.fr](mailto:Jean-georges.Mandon@diplomatie.gouv.fr)

## **French Polynesia**

Hon. Mr Jacqui Drollet  
Vice – President & Minister for Tourism  
and Environment  
Papeete – TAHITI, Polynésie française

Mr. Bruno Peaucellier  
Service des Relations Internationales  
B.P. 2551 - 98713  
Quartier Broche, avenue Bruat  
Papeete – TAHITI, Polynésie française  
Tel : (689) 47 20 00  
Fax : (689) 47 22 02  
Email : [bruno.peaucellier@presidence.pf](mailto:bruno.peaucellier@presidence.pf)

Mr. Phillippe Siu  
Technical Advisor  
Office of the Vice-President  
Tahiti, French Polynesia  
Tel : (689) 472208 – 472200  
Fax : (689) 472007  
Email : [philippe.siu@presidence.pf](mailto:philippe.siu@presidence.pf)

Mrs Eva Chung  
Technical Advisor for Environment  
Office of the Vice-President  
Tahiti, French Polynesia  
Tel : (689) 472200  
Fax : (689) 472007  
Email : [eva.chung@presidence.pf](mailto:eva.chung@presidence.pf)

## **Guam**

Mr. Randel L. Sablan  
Deputy Administrator  
Guam Environmental Protection Agency  
PO Box 22439  
GMF, Barrigada  
Guam 96921  
Tel : 1 (671) 475 1647  
Fax : 1 (671) 477 9402  
Email : [rlsablan@guamepa.govguam.net](mailto:rlsablan@guamepa.govguam.net)

Mr. Michael Gawel  
Acting Chief Planner  
Guam Environmental Protection Agency  
PO Box 22439  
GMF, Barrigada, Guam 96921  
Tel : 1 (671) 475 1646  
Fax : 1 (671) 477 9402  
Email : [mgawel@guamepa.govguam.net](mailto:mgawel@guamepa.govguam.net)

Ms. Conchita S.N. Taitano  
Air & Land Administrator  
Guam Environmental Protection Agency  
PO Box 22439  
GMF, Barrigada, Guam 96921  
Tel : 1 (671) 475 1646  
Fax : 1 (671) 477 9402  
Email : [ctaitano@guamepa.govguam.net](mailto:ctaitano@guamepa.govguam.net)

Mr. Michael Mann  
Chief Information Officer (Special Assistant  
to the Administrator)  
Guam Environmental Protection Agency  
PO Box 22439  
GMF, Barrigada, Guam 96921  
Tel : 1 (671) 475 1646  
Fax : 1 (671) 477 9402  
Email : [mmann@guamepa.govguam.net](mailto:mmann@guamepa.govguam.net)

---

## Kiribati

Hon. Martin Puta Tofinga  
Minister of Environment, Lands and Agricultural  
Development  
PO Box 234  
BIKENIBEU, TARAWA  
Government of Kiribati  
Tel : (686) 28211/29413  
Fax : (686) 28334/28425  
Email : [martintofinga@yahoo.com](mailto:martintofinga@yahoo.com)

Mr. Tukabu Teroroko  
Permanent Secretary  
Ministry of Environment, Lands  
and Agricultural Development  
PO Box 234  
BIKENIBEU, TARAWA  
Government of Kiribati  
Tel : (686) 28211/28650/28068  
Fax : (686) 28334  
Email : [tukabutravel@yahoo.com](mailto:tukabutravel@yahoo.com)

Mrs. Tererei Abete-Reema  
Deputy Director  
Environment & Conservation Division  
Ministry of Environment  
PO Box 234  
BIKENIBEU, TARAWA  
Government of Kiribati  
Tel : (686) 28 000/28 593  
Fax : (686) 28 334/28 425  
Email : [tererei.mesd2@tskl.net.ki](mailto:tererei.mesd2@tskl.net.ki)

## Marshall Islands

H.E. Mr. Mack T. Kaminaga  
RMI Ambassador to Fiji  
The Embassy of the Marshall Islands  
41 Borron Road  
PO Box 2038 GB  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 338 7899  
Fax : (679) 338 7115  
Email : [rmisuva@sopacsun.sopac.org.fj](mailto:rmisuva@sopacsun.sopac.org.fj)

Ms. Deborah Barker  
Deputy Director  
Office of Environmental Planning & Policy Coordination  
P Box 975  
Majuro, Marshall Islands 96960  
Tel : (692) 625 7944  
Fax : (692) 625 7918  
Email : [oeppc@ntamar.net](mailto:oeppc@ntamar.net)

## New Caledonia

Mr. Paul Neaoutyne  
President of the Northern Province of New  
Caledonia  
Northern Province of New Caledonia  
PO Box 41, 98860 Kone  
New Caledonia  
Tel : (687) 47 71 50  
Fax : (687) 47 24 72  
Email : [presidence@province-nord.nc](mailto:presidence@province-nord.nc)

Mr. Daniel Poigoune  
Vice President of the Northern Province of New  
Caledonia  
Northern Province of New Caledonia  
BP 41, 98860 Kone  
New Caledonia  
Tel : (687) 47 71 45  
Fax : (687) 47 24 72  
Email : [presidence@province-nord.nc](mailto:presidence@province-nord.nc)

Mr. Joseph Manaute  
Member of Government  
Charge de l'agriculture  
De l'elevage et de la peche  
Noumea Cedex  
New Caledonia  
Tel : (687) 24 65 54  
Fax : (687) 24 66 27  
Email : [joseph.manaute@gouv.nc](mailto:joseph.manaute@gouv.nc)

Mr. Laurent Le Brun  
Director  
Department of Economic Development  
& Environment  
Northern Province  
PO Box 41, 98860 Kone  
New Caledonia  
Tel : (687) 47 72 39  
Fax : (687) 47 71 35  
Email : [dde@province-nord.nc](mailto:dde@province-nord.nc)

Mrs. Bernadette Salaun  
Principal Private Secretary  
Office of the President of Northern Province  
PO Box 41, 98860 Kone  
New Caledonia  
Tel : (687) 47 71 52  
Fax : (687) 47 24 72  
Email : [presidence@province-nord.nc](mailto:presidence@province-nord.nc)

---

Mr. Richard Farman  
Directeur adjoint de service  
19 Avenue marichal foch BP 3718  
98846 Noumea Cedex  
Tel : (687) 243 255  
Fax : (687) 243 256  
Email : [drn@province-sud.nc](mailto:drn@province-sud.nc)

Mrs. Isabelle Olhen  
President Commission de l'environnement  
9 Route des articles – Baie  
De la Moselle  
BP L1 98849  
Noumea Cedex  
Tel : (687) 258 000  
Fax : (687) 274 900

Ms. Elisabeth Gremont  
Assistant  
Regional Cooperation and External Relations  
B.P. M2 – 98849  
Noumea Cedex  
Tel : (687) 24 65 22  
Fax : (687) 24 65 24  
Email : [coopreg@gouv.nc](mailto:coopreg@gouv.nc)

## **New Zealand**

Hon. Marian L. Hobbs  
Minister for the Environment & Associate  
Foreign Affairs & Trade (ODA)  
Parliament Buildings  
Wellington, New Zealand  
Tel : (644) 470 6566  
Fax : (644) 495 8467

Ms. Jennifer MacMillan  
Private Secretary to the Minister of Environment As-  
sociate Minister of Foreign Affairs (ODA)  
Parliament Buildings  
Wellington, New Zealand  
Tel : (644) 471 9767  
Fax : (644) 495 8467  
Email : [Jennifer.Macmillan@parliament.govt.nz](mailto:Jennifer.Macmillan@parliament.govt.nz)

Ms. Jennifer McDonald  
Deputy High Commissioner  
New Zealand High Commission  
Beach Road  
APIA, Samoa  
Tel : (685) 21711  
Fax : (685) 20086  
Email : [JM.McDonald@mfat.govt.nz](mailto:JM.McDonald@mfat.govt.nz)

Mr. Andrew Bignell  
Manager – International Relations  
Department of Conservation  
PO Box 10420  
Wellington, New Zealand  
Tel : (644) 471 3191  
Fax : (644) 471 3049  
Email : [abignell@doc.govt.nz](mailto:abignell@doc.govt.nz)

Mr. Alan Cook  
Director – Environment Division  
Ministry of Foreign Affairs & Trade  
Private Bag 18901  
Wellington, New Zealand  
Tel : (644) 439 8047  
Fax : (644) 439 8517  
Email : [alan.cook@mfat.govt.nz](mailto:alan.cook@mfat.govt.nz)

Ms. Kate Lee  
Pacific Regional Environment Programme Manager  
(NZAID)  
Private Bag 18901  
Wellington, New Zealand  
Tel : (644) 439 8327  
Fax : (644) 439 8513  
Email : [kate.lee@nzaid.govt.nz](mailto:kate.lee@nzaid.govt.nz)

## **Niue**

Honourable Toke Talagi  
Minister for Environment  
Alofi, Niue  
Tel : (683) 4200  
Fax : (683) 4232  
Email : [unesco.niue@mail.gov.nu](mailto:unesco.niue@mail.gov.nu)

Mr Sauni Tongatule  
Director of Environment Department  
Alofi, Niue  
Tel : (683) 4021  
Fax : (683) 4232  
Email : [tongatule@mail.gov.nu](mailto:tongatule@mail.gov.nu)

## **Papua New Guinea**

Mr. John Emilio  
First Secretary  
PNG High Commissioner  
Wellington, New Zealand

---

## Samoa

Hon. Tagaloa Tuala Sale Tagaloa  
Minister for Natural Resources & Environment  
Private Mail Bag  
Government Building  
Apia, Samoa  
Tel : (685) 23723  
Fax : (685) 23174

Dr. Tu'u'u Ieti Taulealo  
Chief Executive Officer  
Ministry of Natural Resources and Environment  
Private Mail Bag  
Apia, Samoa  
Tel : (685) 22481  
Fax : (685) 23176  
Email : [tuuu.ieti@samoa.ws](mailto:tuuu.ieti@samoa.ws)

Mr. Tapusalaia Terry To'omata  
Assistant Chief Executive Officer  
Ministry of Foreign Affairs and Trade  
PO Box L1859  
Government Building  
Apia, Samoa  
Tel : (685) 21171  
Fax : (685) 21504  
Email : [mfa@mfa.gov.ws](mailto:mfa@mfa.gov.ws)

## Tokelau

Hon. Pio Tuia  
Acting Minister of Environment – Tokelau  
c/- Tokelau Affairs Office  
PO Box 3298  
Apia, Samoa  
Tel : (690) 4131  
Fax : (690) 4108

Mrs. Luisa Naseri-Sale  
Policy Adviser – Environment  
Suite D, Nia Mall  
Tokelau Affairs Office  
PO Box 3298  
Apia, Samoa  
Tel : (685) 32325  
Fax : (685) 32328  
Email : [luisans@clear.net.nz](mailto:luisans@clear.net.nz)

## Tonga

Mr. Uilou Samani  
Director  
Department of Environment  
PO Box 917  
Nuku'alofa  
Tonga  
Tel : (676) 25 050  
Fax : (676) 25 051  
Email : [uilousamani@hotmail.com](mailto:uilousamani@hotmail.com)

## Tuvalu

Mr. Panapasi Nelesone  
Secretary to Government  
Private Mail Bag  
Vaiaku  
Funafuti  
Tuvalu  
Tel : (688) 20815  
Fax : (688) 20113/20114  
Email : [enviro@tuvalu.tv](mailto:enviro@tuvalu.tv)

Mr. Mataio Tekinene Mataio  
Director of Environment  
Department of Environment  
Private Mail Bag  
Vaiaku  
Funafuti  
Tuvalu  
Tel : (688) 20815 ext. 2180  
Fax : (688) 20113/20114  
Email : [enviro@tuvalu.tv](mailto:enviro@tuvalu.tv)

## United States Of America

Ms. Kathy Bentley  
International Relations Officer for Oceans Affairs  
US Department of State  
Office of Oceans International Affairs  
Rm 5805 OES/OA  
2201 C St. NW  
Washington, DC 20520  
United States of America  
Tel : (202) 647 3883  
Fax : (202) 647 9099  
Email : [BentleyKA@state.gov](mailto:BentleyKA@state.gov)

---

Ms Susan Ware Harris  
NOAA Office of International Affairs  
14<sup>th</sup> St and Constitution Ave, NW  
Room 6224  
Washington, DC 20230  
United States of America  
Tel : (202) 482 6196  
Fax : (202) 482 4307  
Email : [susan.ware-harris@noaa.gov](mailto:susan.ware-harris@noaa.gov)

Mr Ben Machol  
Guam Program Manager  
US EPA Regional  
75 Hawthorne St (CMD 6)  
San Francisco – California 94105  
United States of America  
Tel : (415) 972 3770  
Fax : (415) 947 3560  
Email : [machol.ben@epa.gov](mailto:machol.ben@epa.gov)

#### **Vanuatu**

Mr. Steven Tahī  
Director General  
Ministry of Lands & Natural Resources  
PMB 9007  
Port Vila, Vanuatu  
Tel : (678) 23 105  
Fax : (678) 25 165  
Email : [stahi@vanuatu.com.vu](mailto:stahi@vanuatu.com.vu)

Mr. Ernest Bani  
Head  
Environment Unit  
PMB 9063  
Port Vila, Vanuatu  
Tel : (678) 25 302/40 525  
Fax : (678) 23 565  
Email : [environ@vanuatu.com.vu](mailto:environ@vanuatu.com.vu)

#### **Wallis and Futuna**

Dr. Paino Vanai  
Chef de Service  
Service de l'Environnement  
BP 294 Mata-Utu  
Wallis et Futuna  
Tel : (681) 72 03 51  
Fax : (681) 72 05 97  
Email : [senv@wallis.co.nc](mailto:senv@wallis.co.nc)

#### **CROP AGENCIES/ADVISERS**

##### **Pacific Islands Forum Secretariat (PIFS)**

Ms. Emma Ferguson  
Economic Adviser  
Pacific Islands Forum Secretariat  
Private Mail Bag  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 331 2600  
Fax : (679) 3300 192  
Email : [Emmaf@forumsec.org.fj](mailto:Emmaf@forumsec.org.fj)

##### **South Pacific Applied Geoscience Commission (SOPAC)**

Mr. Alan Mearns  
Manager Community Risk Programme  
SOPAC Secretariat  
Private Mail Bag, GPO  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 338 1377/338 1139  
Fax : (679) 337 0040/338 4461  
Email : [alan@sopac.org](mailto:alan@sopac.org)

##### **Secretariat for the Pacific Community (SPC)**

Mr. Yves Corbel  
Deputy Director-General  
BP D5  
98848, Noumea Cedex  
New Caledonia  
Tel : (687) 26 20 00  
Fax : (687) 26 38 18  
Email : [spc@spc.int](mailto:spc@spc.int)

Ms Mary Power  
Coordinator Reef Fisheries Observatory  
BP D5  
98848, Noumea Cedex  
New Caledonia  
Tel : (687) 26 20 00  
Fax : (687) 26 38 18  
Email : [spc@spc.int](mailto:spc@spc.int)

##### **The University of the South Pacific (USP)**

Prof. K. Koshy  
Director  
Pacific Centre for Environment & Sustainable  
Development (PACE-SD)  
The University of the South Pacific  
PO Box 1168  
Suva, Fiji  
Tel : 679) 321 2184  
Fax : 679) 330 9176  
Email : [koshy\\_k@usp.ac.fj](mailto:koshy_k@usp.ac.fj)

---

## **OBSERVERS**

### **AMSAT**

Dr. Chalapan Kaluwini  
Regional Coordinator  
AusAID South Pacific Sea Level & Climate  
Monitoring Project  
Australia Marine Science & Technology Ltd  
P.O Box 17955  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 3304 003  
Fax : (679) 3304 003  
Email : [amsatck@connect.com.fj](mailto:amsatck@connect.com.fj)

### **Birdlife International**

Mr. Don Stewart  
Pacific Regional Programme Manager  
& Head of Pacific Division  
BirdLife International - Pacific Partnership  
Secretariat  
11 Ma'afu St  
GPO Box 18332  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 331 3492/331 3592  
Fax : (679) 330 1732  
Email : [don@birdlifepacific.org.fj](mailto:don@birdlifepacific.org.fj)

Dr. Philippe Raust  
Societe d'Ornithologie de Polynesie – Manu  
BP 14706  
98701 Arue  
Tahiti, Polynesie Francaise  
Tel : (689) 43 79 45  
Email : [phil.raust@mail.pf](mailto:phil.raust@mail.pf) or [sop@manu.pf](mailto:sop@manu.pf)

### **Conservation International**

Mr. Francois Martel  
Technical Director – Melanesia CBC Program  
Team Leader – Polynesia Micronesia Hotspot  
Conservation International  
c/- PO Box 240  
Vailima  
Apia, Samoa  
Tel : (685) 21953  
Fax : (685) 21953  
Email : [fmartel@conservation.org](mailto:fmartel@conservation.org)

## **European Union**

Ms. Patrycja Ciszewska  
Development Attache  
Delegation of the European Commission for the Pacific  
360 Victoria Parade  
SUVA, Fiji  
Tel : (679) 331 3633  
Fax : (679) 330 0370  
Email : [Patricia.CISZEWSKA@cec.eu.int](mailto:Patricia.CISZEWSKA@cec.eu.int)

### **Federation of the Associations for the Protection of the Environment - Moorea**

Mrs. Christa Teihotu  
President  
Tahiti, French Polynesia  
Tel : (689) 56 26 02  
Fax : (689) 56 26 02

### **Federation of the Associations for the Protection of the Environment "Te Ora Naho"**

Mrs. Gladys Lintz  
President  
Tahiti, French Polynesia  
Tel : (689) 83 02 91/79 76 64  
Fax : (689) 83 02 91  
Email : [jean.decurey@mail.pf](mailto:jean.decurey@mail.pf)

### **Federation of the Associations for the Protection of the Environment - Tautira**

Mr. Leandre Taerea  
President Tautira – Heipuni  
Tahiti, French Polynesia  
Tel : (689) 79 17 87

## **Greenpeace**

Ms. Shirley Atatagi-Coutts  
Pacific Political Liaison Officer  
Greenpeace  
Level 1, Old Town Hall  
Suva, Fiji  
Tel : (679) 331 2121  
Fax : (679) 331 2784  
Email : [shirley.atatagi-coutts@fj.greenpeace.org](mailto:shirley.atatagi-coutts@fj.greenpeace.org)

---

Mrs. Koin Etuati  
Toxics Campaigner  
Greenpeace  
Level 1, Old Town Hall  
Suva, Fiji  
Tel : 679) 331 2121  
Fax : 679) 331 2784  
Email : [koin.etuati@fj.greenpeace.org](mailto:koin.etuati@fj.greenpeace.org)

**Groupe Agence Francaise de  
Developpement**

Dominique Rojat  
Economiste  
Departement Developpement Rural  
Environnement et Ressources Natureles  
5 Rue Roland Barthes  
75598, PARIS CEDEX 12, France  
Tel : 01 53 44 36 13  
Fax : 01 53 44 38 66  
Email : [rojatd@afd.fr](mailto:rojatd@afd.fr)

**IFAW**

Denise Boyd  
Head of Programs, IFAW  
8 Belmore Street  
Surry Hills, NSW 2010, Australia  
Tel : (61) 2 9288 4930 Mobile : (61) 40009 4930  
Fax : (61) 2 9288 4901  
Email : [dboyd@ifaw.org](mailto:dboyd@ifaw.org)

**Meteo France**

Marie-Christine Laurent  
Responsable des Relations Internationales et de la  
Formation Permanente  
METEO FRANCE  
Direction interregional de la Polynesie Francaise  
BP 6005 98702 Faaa – Tahiti  
Polynesie Francaise  
Tel : (689) 803302  
Fax : (689) 803309  
Email : [marie-christine.Laurent@meteo.fr](mailto:marie-christine.Laurent@meteo.fr)

Mr. Roger Watrin  
Le Directeur Interregional  
METEO FRANCE  
Direction interregional de la Polynesie Francaise  
BP 6005 98702 Faaa – Tahiti  
Polynesie Francaise  
Tel : (689) 803301  
Fax : (689) 803 309  
Email : [roger.watrin@meteo.fr](mailto:roger.watrin@meteo.fr)

**The Nature Conservancy (TNC)**

Mr. Gerald Miles  
Senior Adviser  
Conservation Finance & Policy  
The Nature Conservancy  
Indo-Pacific Resource Centre  
14 Lockhart St, Woolloongabba  
Brisbane, QLD 4102, Australia  
Tel : (617) 3435 5903  
Fax : (617) 3391 4805  
Email : [gmiles@tnc.org](mailto:gmiles@tnc.org)

Mr. Peter Thomas  
Director  
Pacific Island Countries Program  
The Nature Conservancy  
Indo-Pacific Resource Centre  
14 Lockhart St, Woolloongabba  
Brisbane, QLD 4102, Australia  
Tel : (617) 3435 5900  
Fax : (617) 3391 4805  
Email : [pthomas@tnc.org](mailto:pthomas@tnc.org)

**United Nations Development Programme  
(UNDP)**

Mr. Frank Pinto  
Executive Coordinator  
Global Environment Facility  
United Nations Development Programme  
304 East 45<sup>th</sup> Street  
10<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10017  
United States of America  
Tel : + 1 212 906 5044  
Fax : + 1 212 906 6998  
Email : [frank.pinto@undp.org](mailto:frank.pinto@undp.org)

Ms. Joyce Yu  
Resident Representative  
UNDP Samoa  
Private Mail Bag  
Apia, Samoa  
Tel : (685) 23 670  
Fax : (685) 23 555  
Email : [joyce.yu@undp.org](mailto:joyce.yu@undp.org)

---

**United Nations Environment Programme  
(UNEP)**

Dr. Veerle Vandeweerd  
Head Regional Seas/GPA Coordinator  
UNEP/GPA Coordination Office  
PO BOX 16227  
2500 BE The Hague  
The Netherlands  
Tel : (3170) 3114460  
Fax: (3170)3456648  
Email: [v.vandeweerd@unep.nl](mailto:v.vandeweerd@unep.nl)

**United Nations University (UNU)**

Mr. J.A. Van Ginkel  
Rector  
United Nations University  
53-70, Jingumae 5-chome, Shibuya-ku,  
TOKYO 150-8925, **Japan**  
Tel : (03) 3499-2811

Mr. Ulrich Piest  
Inter-Linkages Initiative  
53-70-5 Jingumae Shibuya-ku  
Tokyo 150-0001, Japan  
Tel : (81) 354671301  
Fax : (81) 334067346  
Email : [piest@hq.unu.edu](mailto:piest@hq.unu.edu)

Mr. German Velasquez  
Programme Coordinator - GEIC  
5-53-70 Jingumae Shibuya-ku  
Tokyo 150-8925, Japan  
Tel : (81) 35467 1301  
Fax : (81) 33407 8164  
Email : [jerry@geic.or.jp](mailto:jerry@geic.or.jp)

**University of California Berkeley**

Dr. Neil Davies  
Executive Director and Research Scientist  
Richard B. Gump South Pacific Research Station  
University of California Berkeley  
BP 244 – 98728  
Moorea, Polynesie Francaise  
Tel : (689) 56 13 74  
Fax : (689) 56 13 74  
Email : [ndavies@moorea.berkeley.edu](mailto:ndavies@moorea.berkeley.edu)

**LANGUAGE PROFESSIONALS SERVICES**

**Interpreters**

Mr Patrick Delhaye  
Managing Director  
Language Professionals Limited  
15 Day Street  
Newton, Auckland  
New Zealand  
Tel : (649) 379 2040  
Fax : (649) 379 2041  
Email : [Patrick@langpro.co.nz](mailto:Patrick@langpro.co.nz)

Ms. Valerie Hassan  
Interpreter/Translator  
Noumea  
New Caledonia

Mr. Jean Luc Genion  
67 Despointes St.  
Marrickville, NSW 2204  
Australia

**Translators**

Ms. Dominique Toulet  
52 rue Dumont D'Urville  
98800 – Noumea  
New Caledonia

Mr. Pierre Pellerin  
C/o – 5 chemin Pool  
Saint-Donat  
Canada, J0T 2C0

Mr. Olivier Richard  
Chief Translator  
21 Queen Street  
Randwick, NSW 2031  
Australia

Ms. Claude Lamarche  
5 chemin Pool  
Saint-Donat  
Danada, T0T 2C0

**Technician**

Mr. Alan Doyle  
Technician  
Language Professionals Ltd  
15 Day Street  
Newton, Auckland  
New Zealand

---

Mr. Kevin Boyd  
Technician  
Language Professionals Ltd  
15 Day Street  
Newton, Auckland  
New Zealand

**SPREP SECRETARIAT**

Secretariat for the Pacific Regional Environment  
Programme (SPREP)  
PO Box 240  
Apia, Samoa  
Tel : (685) 21 929  
Fax : (685) 20 231  
Email : [sprep@sprep.org.ws](mailto:sprep@sprep.org.ws)

Asterio Takesy  
Director

F. Vitolio Lui  
Deputy Director

Alofa S. Tuuau  
Finance Manager

Andrea Volentras  
Climate Change Coordinator

Frank Griffin  
Coordinator – Pollution Prevention

Matt McIntyre  
Acting Coordinator – Economic Development

Kate Brown  
Action Strategy Adviser

Andrew Wright  
Programme Manager – International Waters Project

Coral Pasisi  
Sustainable Development Officer

Satui Bentin  
Information Resource Centre Manager

Paul Stapleton  
Editorial Publications Officer

Jacques Mougeot  
Environmental Law Adviser

Clark Peteru  
Environmental Legal Adviser

Miriam Philip  
Assistant Wetlands Management Officer

Aliitasi Uesele-Petaia  
IT/Network Officer

Ruta Tupua-Couper  
Personal Assistant to the Director

Apiseta Eti  
Personal Assistant to the Deputy Director

Lupe Silulu  
Registry Supervisor

Pauline Fruean  
Conference & Travel Officer

---

**Annexe II: Allocution de M. Cama Tuiloma, premier dirigeant du ministère des Administrations locales, du Logement, des Établissements de squatters et de l'Environnement des Fidji**

Excellences,  
Mesdames et Messieurs les représentants,  
Mesdames et Messieurs,

Bula !!!

C'est pour moi un honneur et un privilège de vous accueillir ce matin à cette importante réunion régionale, la **Quinzième Conférence des représentants officiels du PROE**.

Permettez-moi d'exprimer tout d'abord ma sincère gratitude aux **leaders, au gouvernement et au peuple de la Polynésie française**. Pour ceux d'entre nous qui foulons votre sol pour la première fois, c'est un rêve enfin réalisé et une expérience mémorable que d'être ici et de découvrir la bienveillance de votre peuple et la beauté sereine de vos îles.

Je vous remercie de votre accueil et de votre chaleureuse hospitalité. **Maururu**. (Merci beaucoup en Tahitien)

Permettez-moi également de remercier le directeur et son personnel d'avoir organisé cette Conférence qui, comme par le passé, examinera les activités du Secrétariat avec les pays membres du PROE et d'autres organisations sous tous leurs aspects administratifs. Sans les formidables travaux de préparation et d'organisation du Secrétariat, ces réunions n'auraient pu se dérouler avec autant de succès.

Enfin et surtout, permettez-moi de remercier sincèrement les Membres, et en particulier leurs représentants dont la présence parmi nous est essentielle aux délibérations et au succès de cette Conférence. Je tiens également à remercier les Membres et le directeur ainsi que le personnel du PROE pour les conseils et le soutien fournis aux Fidji qui ont assumé la présidence de la Quatorzième Conférence des représentants officiels.

Je suppose qu'il est légitime pour moi de dire quelques mots sur les activités du PROE et, sans vouloir **dévoiler les secrets du rapport du directeur**, je suis heureux de vous annoncer que depuis la Quatorzième Conférence des représentants officiels, il y a douze mois, nous nous sommes employés avec le Secrétariat à définir de nombreux objectifs. Je voudrais à cet égard mentionner le nouveau **Programme stratégique du PROE** qui couvre une période de 10 ans et est associé au nouveau **Plan d'action du PROE** qui fait l'objet d'une révision quinquennale. Ce Programme stratégique incarne la vision des Membres et des parties prenantes quant à la gestion à long terme de notre environnement. Il identifie de vastes domaines prioritaires en s'attachant aux enjeux régionaux. Ces approches stratégiques à long terme seront favorables aux futures activités du Secrétariat, qui reposeront sur des programmes de travail bien planifiés et coordonnés adoptés lors des Conférences du PROE. Elles définissent l'orientation du PROE ainsi que les modes de gestion de la protection et de la conservation de l'environnement naturel océanien.

**Pour utiliser une métaphore typiquement océanienne, maintenant que nous avons construit notre pirogue (le Programme stratégique) et que nous avons hissé la voile (le Plan d'action), il ne nous reste plus qu'à nous lancer à l'assaut des flots et des vents, portés par les brises dominantes du Pacifique qui nous dirigeront et nous ménageront tout au long de notre périple vers les Écosystèmes insulaires et les Avenirs océaniens.**

C'est avec cette vision et ce projet à l'esprit que je me propose d'accueillir le nouveau président et de collaborer avec lui, en priant instamment tous les pays membres du PROE de lui apporter le même soutien que vous m'avez accordé.

Je vous remercie de votre attention.

Merci beaucoup (en français dans le texte)

---

## Annexe III: Déclaration Liminaire Du Directeur

(salutations)

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous dire la bienvenue à cette 15<sup>e</sup> Conférence du PROE et de me joindre à son Excellence, le président Temaru, pour vous souhaiter la bienvenue en Polynésie française. Au nom des délégués et du Secrétariat, j'aimerais exprimer notre profonde gratitude à son Excellence le président Oscar Temaru, ainsi qu'au peuple et au gouvernement de la Polynésie française, pour l'accueil chaleureux et l'aimable hospitalité dont nous avons bénéficié depuis notre arrivée. Nous avons tous été touchés par la chaleur de votre accueil ainsi que la gentillesse et la bienveillance avec lesquelles nous avons été reçus.

Cette 15<sup>e</sup> Conférence du PROE restera dans nos annales comme la première à être accueillie par un membre francophone depuis l'indépendance de l'Organisation. L'excellente préparation et la généreuse assistance fournies par notre hôte contribueront sans aucun doute au succès de cette mémorable conférence. Voici le bon côté des choses, le revers étant que je ne parle pas le français et que le dicton selon lequel « on apprend à tout âge » ne s'applique malheureusement pas à mon cas.

Monsieur le président, permettez-moi de souhaiter la bienvenue et de remercier les représentants du CORP pour leur soutien et leur précieuse présence. Nous nous félicitons de leur participation à cette conférence et aux manifestations parallèles. De même, permettez-moi de remercier en votre nom, Monsieur le président, les organismes des Nations Unies – PNUD, PNUE et UNU – ainsi que les nombreuses organisations non gouvernementales présents parmi nous. Je vous remercie tous d'avoir répondu à notre invitation à ces réunions et attends avec intérêt vos précieuses contributions.

Monsieur le président et Mesdames et Messieurs les représentants, l'année écoulée m'a permis de mieux cerner mes responsabilités et de développer ma compréhension et ma connaissance des pays et territoires membres ainsi que des bailleurs de fonds du PROE. Mon objectif premier a été d'améliorer l'efficacité de l'Organisation tout en consolidant la gestion du Secrétariat. Le Secrétariat est doté d'un personnel de talent, figurant parmi les meilleurs de

la région. En témoigne le Projet océanien d'information sur l'environnement (UE/PROE) qui a été salué au niveau international en étant sélectionné parmi plus de neuf cents candidatures pour recevoir le prix de Stockholm. Mesdames et Messieurs, puis-je vous inviter à rendre hommage à la responsable de ce projet au sein du PROE, dont le travail assidu et les talents professionnels ont fortement contribué à l'obtention de ce prestigieux prix.

Lors de ma prise de fonctions, j'ai décidé d'aborder les nombreux et complexes défis posés à notre région en prônant un travail d'équipe, faisant appel aux multiples personnes de talent travaillant au sein du Secrétariat. Cette approche est selon moi la meilleure pour réaliser la mission du PROE, atteindre les objectifs de son Plan d'action et mettre en œuvre ses Programmes stratégiques. C'est pourquoi je continuerai de m'employer à consolider l'esprit d'équipe du PROE et à renforcer la coopération avec nos partenaires et parties prenantes.

À cet égard, j'aimerais saluer le succès de la réunion du Groupe de travail conjoint sur les fonctions et le budget de base, constitué lors de la 14<sup>e</sup> Conférence du PROE. Son rapport et ses recommandations sont soumis à votre examen et je les recommande à votre attention. Si cette réunion a été un succès, elle a également clairement démontré l'intérêt de collaborer, en incitant les Membres et le Secrétariat à réfléchir ensemble aux contraintes et aux défis auxquels le PROE est confronté. Il s'agit là d'un premier pas en avant qui devra être suivi de nombreux autres si nous voulons aboutir à la gestion intégrée de l'environnement aux niveaux national, régional et international.

Suite à l'accord de principe de la 14<sup>e</sup> Conférence du PROE concernant le passage d'une approche fondée sur les projets à une approche reposant sur des programmes stratégiques, le Secrétariat s'est engagé dans une ambitieuse entreprise. Nous avons ainsi lancé un projet de gestion du changement qui devrait permettre au Secrétariat de mieux exécuter les Programmes stratégiques. Ce travail a été entrepris avec l'assistance de consultants financés par le gouvernement néo-zélandais auquel nous sommes fort reconnaissants. Si notre objectif n'a pas encore été atteint, nous sommes toutefois en bonne voie pour

---

modifier les comportements, clarifier les rôles et les relations en matière de rapports, promouvoir la collaboration et le partage et favoriser la réalisation d'objectifs communs au sein de l'Organisation. Nous devons pour cela effectuer une évaluation réaliste de la structure du Secrétariat nécessaire à l'accomplissement de son rôle d'agence d'exécution. Le remaniement proposé de cette structure, qui reflète l'approche fondée sur des programmes stratégiques, est soumis à votre approbation.

Le Plan d'action pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique (2001-2004) a été révisé en collaboration étroite avec les Membres en vue de la formulation conjointe du nouveau Plan d'action proposé (2005-2009). Ce nouveau Plan d'action est soumis à la Conférence pour examen et décision.

Parallèlement, le Secrétariat a entrepris et terminé la mise au point des Programmes stratégiques du PROE, conformément aux décisions de la dernière Conférence. Ceux-ci sont également soumis à la Conférence pour examen et approbation.

Permettez-moi, Monsieur le président, de revenir sur ma déclaration liminaire de l'année dernière, dans laquelle je soulignais que le PROE ne peut aborder seul les importants défis écologiques posés à la région Pacifique et qu'il doit collaborer étroitement avec d'autres groupes partageant son intérêt pour l'environnement de la région. Je pensais notamment aux organisations du CORP, avec lesquelles nous semblons avoir d'importantes possibilités de renforcer nos efforts de collaboration, et promettais d'œuvrer dans ce sens dès le début de mon mandat. C'est précisément ce que j'ai fait, Monsieur le président. J'ai assisté aux réunions des conseils de la majorité des organisations du CORP et ai participé à leurs débats lorsque cela était opportun. J'ai été fortement encouragé par les importantes activités de collaboration menées au sein de ces organisations et par le concours que leurs dirigeants et personnel nous ont prêté.

Je me suis également engagé à rechercher l'établissement de partenariats d'intérêt mutuel avec des organisations d'aide au développement et des organisations non gouvernementales. Je suis heureux de voir un certain nombre d'entre elles parmi nous

aujourd'hui, avec lesquelles le PROE collabore dans le domaine de l'environnement. De nouveaux partenaires sont par ailleurs venus nous rejoindre au PROE : le PNUE, avec un agent chargé de la sécurité biologique, et la RAMSAR, avec un agent chargé des zones humides. De même, le Western Fisheries Management Council (États-Unis) a financé un nouvel agent adjoint chargé de la base de données sur les tortues tandis que la NOAA a pris en charge un nouveau conseiller en climatologie. Nous sommes par ailleurs reconnaissants à la Fondation MacArthur qui a décidé de s'associer aux efforts du PROE comme l'atteste sa première contribution financière à nos travaux. Enfin, nos discussions avec l'IFAW et l'UICN sur des formes de collaboration concrète sont en passe d'aboutir.

La collecte de fonds est un art que CI et TNC ont perfectionné et ils ne voient pas la nécessité que le PROE réinvente la roue et ne s'opposent pas à partager leurs secrets avec nous, je pense.

Quant à nos partenaires existants, nous avons continué de renforcer et d'élargir nos liens avec eux. La République populaire de Chine a fourni une assistance financière aux services administratifs du PROE tandis que le Japon a poursuivi son aide en matière de gestion des déchets dans la région.

Monsieur le président, nous avons enregistré quelques progrès dans l'application de notre stratégie de mobilisation des ressources. Il nous reste toutefois beaucoup à faire dans ce domaine. L'approbation définitive des Programmes stratégiques et du nouveau Plan d'action améliorera considérablement les perspectives de succès des efforts menés pour stabiliser l'assise financière de l'Organisation.

J'aimerais conclure en m'engageant à faire tout mon possible pour améliorer progressivement les performances de votre Secrétariat. Le respect et la confiance sont essentiels au développement de partenariats et d'activités de coopération régionale durables. Avec le Secrétariat, je continuerai de m'employer ardemment à les mériter, pour le bien de l'Organisation.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION  
– MAURU'URU.

---

**Annexe IV - Discours de M. Jacqui DROLLET,  
Vice-président de la Polynésie Française et Ministre de l'Environnement  
Government of French Polynesia**

Monsieur le Président de l'Assemblée de Polynésie française,  
Monsieur l'ambassadeur,  
Messieurs les représentants du Haut Commissaires  
Madame la Députée,  
Mesdames et Messieurs les Représentants officiels des pays membres du PROE.  
Mesdames et Messieurs les Représentants des associations de Protection de l'Environnement,  
Mesdames et Messieurs,

Iaorana,

Manava,

***Pu fenua,***

PU FENUA, le placenta.  
Mon placenta, mon enveloppe originelle fait partie de moi.  
C'est le lien qui me relie à ma mère,  
C'est le lien d'ascendance avec mes ancêtres,  
C'est ce qui me relie à mon passé et à ma culture.

Mon placenta a été enfoui dans ma terre,  
Il a quitté le ventre de ma mère pour rejoindre le ventre de ma terre.  
Lien symbolique, lien charnel, lien puissant.  
Il relie l'homme Maohi à sa terre.

Sur mon placenta ma mère a planté un pied de Uru,  
C'est aujourd'hui un arbre magnifique et généreux,  
Cette tradition signe l'alliance des hommes maohi et de la nature.  
Elle intègre l'homme comme un élément constitutif de la nature.

C'est dire combien, dans la tradition, dans l'Histoire, dans la culture, de notre civilisation du monde Maohi, la nature était la matrice fondatrice de toute démarche et de tout projet.

Qu'en est-il aujourd'hui?

Nous sommes depuis deux siècles entrés en contact avec une autre civilisation, avec un autre modèle de pensée, avec d'autres valeurs, et notre vie de petites communautés insulaires s'en est trouvée bouleversée.

Le principe absolu du profit capitaliste, le règne sans partage de l'argent, le triomphe de l'individualisme comme unique moteur du progrès économique et social, l'égoïsme des États, ont conduit les sociétés de notre petit village planétaire à la situation que nous connaissons : accroissement constant des déséquilibres entre pays riches et pays pauvres, exploitation des richesses naturelles des pays pauvres par les pays riches, déséquilibres démographiques, atteintes sévères à l'environnement mettant à terme en danger l'existence même de notre civilisation... Voici notre héritage... Que faire?

Que faire, nous, petites communautés humaines du Pacifique, face à cette mécanique économique qui nous dépasse, perdus au milieu de notre immense océan, dernier poumon écologique de la planète, enserrés entre le continent américain qui a dominé l'histoire du 20<sup>ème</sup> siècle, le continent asiatique qui s'apprête à lui succéder pour le siècle présent, et l'île continent Australie qui fait figure de terre promise, appelés par la force de l'histoire à devenir le centre de gravité géopolitique des décennies à venir?

Depuis les années 70, la communauté internationale s'interroge sur le type de développement qui conduit les colocataires de notre village planétaire aux impasses écologiques, économiques, sociales qui caractérisent les grands déséquilibres mondiaux actuels.

Le Sommet de la Terre de Rio sur l'Environnement et le Développement, auquel j'ai eu l'honneur de participer en 1992 réunissait pour la première fois les dirigeants de tous les États en vue de poser la question fondamentale de la gouvernance globale de notre village planétaire. 170 États adoptent les recommandations du Sommet de la Terre sur la biodiversité, le climat et les forêts. Était acté pour la première fois le principe de la co-responsabilité de tous les États dans l'avenir de notre planète. Progrès considérable dans la prise de conscience universelle de notre destin lié.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et sa déclinaison régionale le Programme Régional Océanien pour L'Environnement (PROE) entrent tout à fait dans cette nouvelle approche internationale des synergies

---

nécessaires à mettre en œuvre entre les États pour faire prévaloir la primauté des politiques de protection de l'environnement dans la perspective du développement durable. C'est donc avec beaucoup de fierté, de reconnaissance et de responsabilité que nous avons le privilège et l'honneur d'accueillir pour la première fois dans notre pays a 5<sup>ème</sup> conférence des ministres de l'Environnement du PROE.

Il convient toutefois de remettre les choses en perspective. « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures. Le concept de développement durable se veut une réponse cohérente à plusieurs défis qui se résument à concilier le besoin de progrès avec les ressources limitées de la planète et ceci dans une perspective à long terme. »

Ainsi, le développement ne doit pas se faire :

- Par une altération grave et irrémédiable des équilibres de la biosphère au plan général comme au plan local;
- Par la satisfaction des aspirations individuelles de quelques uns au détriment des besoins communs du plus grand nombre;
- Par le sacrifice du lendemain au profit des intérêts immédiats tant sur le plan économique que patrimonial transmis de génération en génération jusqu'à nous.

D'autre part, l'importance de la protection de l'environnement, de la biodiversité, ne saurait se concevoir en dehors de la primauté de l'homme. Le développement économique ne saurait se concevoir centré uniquement sur l'enrichissement de quelques uns au détriment des conditions sociales du grand nombre. L'homme est l'élément central du développement durable.

L'homme, intégré dans son milieu naturel, dans sa dimension culturelle, dans son Histoire, dans son identité doit être l'acteur de son propre développement.

Cela suppose que soient prises en compte dans tout projet économique de développement tout à la fois

- La dimension culturelle
- La dimension environnementale
- La dimension sociale

Cette démarche est tout particulièrement importante dans nos communautés insulaires où la culture de chaque communauté représente encore un élément structurant fort de nos sociétés, où l'exiguïté de nos territoires implique une grande vigilance à l'égard des pollutions produites par l'accroissement démographique et les modes de consommation nouveaux, où la fragilité de l'écosystème océanique du Pacifique obère toute perspective de développement à long terme.

Rendre la parole au citoyen, l'impliquer dans les processus de réflexion, de décision et de mise en œuvre des projets économiques, c'est le grand enjeu social du développement durable, c'est une grande mutation à organiser dans le champ de la culture de la citoyenneté.

Rendre les entrepreneurs acteurs du développement durable, c'est aussi leur faire comprendre que le profit, légitime certes, ne saurait constituer l'horizon indépassable de leur activité. Le respect de l'environnement, le management participatif et la mobilisation des employés autour d'un projet économique, la concertation sociale, sont autant d'éléments à mettre en œuvre pour construire une véritable entreprise citoyenne.

Notre rôle est de mettre en place les structures, les méthodes, les réglementations nécessaires à la mise en œuvre des recommandations des instances internationales sur le développement durable et sur la protection de l'environnement.

Des **structures de prospective** capables d'encadrer et d'organiser la réflexion sur l'aménagement de nos espaces à court, moyen et long terme afin de rendre cohérentes les politiques locales de développement avec un schéma général d'aménagement du Pays, lui-même cohérent avec les recommandations des instances internationales.

Des **réglementations** améliorées, touchant aux procédures liées au développement pour favoriser les projets entrant dans le cadre du développement durable,

Des **structures opérationnelles** propres à mettre en œuvre une politique vigoureuse de protection de la nature et de développement durable : réseaux d'eau potable, traitement des déchets domestiques et industriels, assainissement des eaux usées, parcs naturels, réserves de biodiversité, protection des espèces, écomusées, mise en valeur du patrimoine culturelle de chaque commune...

---

Des **méthodes de gouvernement** propres à rendre le citoyen impliqué dans le processus de réflexion, de décision et de suivi des projets de développement.

Un effort particulier pour **faire entrer l'écologie et le développement durable dans les programmes de nos structures éducatives de tout niveau**, de la maternelle à l'université.

Pour nous, petites communautés du Pacifique, il convient de prendre conscience de notre identité insulaire et de la nécessaire convergence de nos revendications à l'échelle régionale et internationale, notamment pour ce qui concerne tous les problèmes liés à la protection de l'océan, des ressources halieutiques, des pollutions diverses.

Mettre en commun les efforts de réflexion et les solutions opérationnelles dans les domaines de protection de la nature pour s'enrichir des expériences réussies des autres.

C'est l'objet de cette 15<sup>ème</sup> conférence du PROE que nous avons le plaisir d'accueillir pour la première fois dans notre Pays et que je déclare ouverte.

Maururu.

**Jacqui DROLLET**  
**Vice président**  
**Ministre de l'environnement**

---

## Annexe V: Ordre du Jour

**Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture officielle**

**Point 2 de l'ordre du jour : Nomination du président et du vice-président**

**Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail**

**Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises depuis la quatorzième Conférence du PROE**

**Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances/Vue d'ensemble des réalisations de 2003**

5.1 Présentation du rapport annuel pour 2003 et exposé du directeur sur les réalisations depuis la quatorzième Conférence du PROE

5.2 Rapports financiers

5.2.1 *Rapport sur les contributions des Membres*

5.2.2 *Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 2003*

**Point 6 de l'ordre du jour : Révision du Plan d'action et nouveau Plan d'action 2005 – 2009**

**Point 7 de l'ordre du jour : Approche-programme**

7.1 Programmes stratégiques du PROE

7.2 Stratégie de financement

**Point 8 de l'ordre du jour : Révision triennale de la rémunération du personnel**

8.1 Révision triennale par le CORP de la rémunération des cadres

8.2 Révision triennale par le CORP de la rémunération des agents de soutien

**Point de l'ordre du jour 9: Rapport du Groupe de travail mixte sur les fonctions de base et le budget du PROE**

**Point 10 de l'ordre du jour : Conventions régionales**

10.1 Rapport de la Conférence conjointe des Parties contractantes aux conventions d'Apia et de Nouméa

10.2 Rapport de la Conférence des parties contractantes à la Convention de Waigani

**Point 11 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget**

11.1 Programme Écosystème insulaires

11.1.1 *Mécanisme régional de soutien à l'auto-évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités nationales (NCSA)*

---

11.2 Programme Avenirs océaniens

11.2.1 *Perspectives de l'environnement océanien 2004*

11.2.2 *Changements climatiques, variabilité climatique et élévation du niveau de la mer*

10.1 Projet de Programme de travail et de budget pour 2005 et budgets prévisionnels pour 2006 et 2007

**Point 12 de l'ordre du jour : Questions d'ordre institutionnel**

9.2 Proposition de changement de nom de l'Organisation

12.2 Processus de recrutement du Directeur

12.3 Règlement du personnel – amendements

12.4 Règlement financier révisé

12.5 Notification par Palau de son désir d'adhérer à la Convention portant création du PROE

12.6 Nomination des commissaires aux comptes

**Point 13 de l'ordre du jour : Coordination régionale**

13.1 Rapport de la réunion des directeurs des organisations membres du CORP (document d'information)

13.2 Rapport de situation BPOA + 10 rapport (document d'information)

13.3 Mise à jour sur les initiatives de Type II dans le Pacifique (document d'information)

13.4 Colloque sur la Politique régionale des océans pour l'Océanie et Projet de cadre d'intervention stratégique (document d'information)

13.5 Projet des Eaux internationales (document d'information)

**Point 14 de l'ordre du jour : Points proposés par les membres**

**Point 15 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs**

**Point 16 de l'ordre du jour : Divers**

**Point 17 de l'ordre du jour : Date et lieu de la seizième Conférence du PROE**

**Point 18 de l'ordre du jour : Adoption du rapport**

**Point 19 de l'ordre du jour : Clôture**

---

## Annexe VI: Présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 2003 et exposé du directeur sur les réalisations depuis la quatorzième Conférence du PROE

Je souhaite présenter le rapport annuel du PROE pour l'exercice 2003 ainsi qu'un exposé sur les réalisations depuis la quatorzième Conférence du PROE, en m'attardant particulièrement sur les retombées de l'action du Secrétariat au cours de l'année écoulée, sur les considérations relatives à l'adoption d'une approche stratégique par programmes et sur les perspectives pour les années à venir.

En préparant ce rapport annuel, mon souci a essentiellement été de m'ouvrir sur l'extérieur et de démontrer l'impact qu'a eu le travail du PROE. Je parle ici bien évidemment des retombées positives de notre action sur les peuples du Pacifique. Parfois, c'est là tâche facile, par exemple lorsqu'il s'agit de démontrer l'utilité de l'action menée par le PROE pour préserver les ressources en eau douce des communautés. Dans d'autres cas, c'est un exercice moins évident, notamment pour ce qui est des efforts consentis pour que les positions océaniques soient prises en compte lors des grandes conférences internationales.

Je n'ai pas besoin de rappeler que le PROE n'est pas en mesure de répondre à tous les besoins de l'ensemble des pays. Étant donné ses limites budgétaires et les ressources humaines dont il dispose, il lui faut donc faire preuve de sélectivité, intervenir là où il peut faire la différence, élaborer des projets pilotes qui peuvent être poursuivis par ses collaborateurs ou assurer la formation de personnes qui seront en mesure de continuer le travail par elles-mêmes. En 2003, l'action du Secrétariat a graduellement progressé sur plusieurs fronts et nous avons notamment réussi à prendre une position plus affermie dans les affaires nationales, régionales et internationales touchant à l'environnement.

Les partenariats engagés avec des personnes talentueuses et des organisations vouées à la même mission ont été essentiels pour mieux faire entendre notre voix auprès des communautés de la région et atteindre certains des buts que nous nous étions fixés. Étant donné les effectifs limités dont nous disposons, il a parfois été nécessaire de rechercher des intervenants capables d'assurer pour notre compte la mise en œuvre de certains éléments de nos

programmes. À cet égard, *Australian Volunteers International* aura été d'une aide précieuse en mettant à notre disposition un responsable de la valorisation des ressources humaines qui est intervenu aux Îles Marshall, à Kiribati, aux Îles Cook et à Niue pour renforcer les capacités institutionnelles et individuelles des services de l'environnement de ces pays. Son travail a eu des retombées spécifiques très positives. S'agissant de la gestion des déchets, le gouvernement du Japon continue de soutenir notre action en mettant des agents bénévoles du JICA à la disposition du Secrétariat.

Si nous tournons nos regards vers le ciel, nous constaterons que le PROE et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ont associé leurs efforts dans le cadre d'une initiative visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les systèmes de climatisation des voitures, des bureaux et des services d'utilité publique sont dans une grande mesure responsables des émissions de gaz à effet de serre, notamment lorsqu'ils ne sont pas correctement entretenus.

La diffusion de techniques éprouvées auprès des intervenants du secteur industriel constitue un mode de formation très efficace qui a permis de modifier les comportements des personnes chargées de l'utilisation de ces systèmes et de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. De nombreux pays membres du PROE sont désormais conscients qu'il existe des mesures d'adaptation permettant de contrecarrer la menace que constituent les changements climatiques pour les modes de vie insulaires. Je suis heureux de vous informer que le projet de renforcement des capacités des pays insulaires océaniques en vue de l'adoption de mesures d'adaptation (CBDAMPIC) a publié un guide novateur qui s'est avéré d'une utilité considérable pour les projets pilotes engagés aux Îles Cook, aux Fidji, au Samoa et à Vanuatu. Cette nouvelle approche qui est financée par l'Agence canadienne de développement international, vise à laisser les gens assumer eux-mêmes la direction des travaux. Ce sont eux qui identifient les aspects les plus problématiques des changements climatiques, qui décident de ce qu'il convient de faire et de la manière dont il faut s'y prendre.

---

L'introduction de nouvelles méthodes d'analyse visant à favoriser la participation des communautés n'est jamais chose facile, notamment dans les pays en développement restés très traditionnels. Or, le programme des eaux internationales financé par le FEM est parvenu à rallier les communautés à une méthode d'analyse méthodique permettant de résoudre les problèmes d'eau de communautés pilotes situées à Palau et dans le royaume des Tonga. L'objectif principal était d'encourager une plus grande participation des communautés à la prise de décisions environnementales.

Tournons maintenant nos regards vers la mer : les transports maritimes assurent plus de 90 % du commerce mondial et le Pacifique est sillonné par de nombreuses voies maritimes. L'importance du transport maritime a pour corollaire le risque de voir des quantités considérables de déchets anarchiquement évacués en mer. En 2003, le PROE a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation maritime internationale en vue de la modification d'un instrument juridique international destiné à la fois à imposer des normes aux armateurs et aux autorités portuaires, et à prévoir la mise en place de mesures pratiques de traitement des déchets des navires. Cette action aura eu des retombées immédiates, notamment une manutention plus efficace des déchets des navires et l'allègement de la charge que représente cette responsabilité pour de nombreux pays insulaires océaniques.

La pollution, la négligence et les dégradations ont toutes contribué à la déperdition de nos ressources marines. Les efforts engagés pour conserver ce qu'il en reste ont atteint un seuil critique. Ainsi, les poissons remontés par les artisans-pêcheurs pour assurer leur subsistance sont de plus en plus petits et d'une rareté croissante. Pour les petits pays insulaires isolés dotés d'une faible population comme Tokelau, cette situation est inquiétante pour leurs modes de vie et leur existence future. En 2003, le PROE a réalisé à Tokelau une étude détaillée pour élaborer des plans de gestion pratiques des aires de conservation et un programme de sensibilisation sur l'utilisation et la conservation des ressources marines. Les habitants de Tokelau peuvent ainsi espérer maintenir des approvisionnements réguliers en produits de la pêche. Les pays insulaires océaniques ont tous en commun une forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles utilisés pour la production d'électricité et

d'énergie pour les habitations, les villages, les transports, les communications et les entreprises. Étant donné la fragilité de leur économie et les difficultés de transport, ils sont particulièrement vulnérables aux problèmes d'approvisionnement et aux fluctuations des prix. Apprendre comment utiliser nos ressources naturelles pour en retirer de l'énergie, telle est la vocation du programme Énergies renouvelables dans les pays insulaires océaniques. Cette activité financée par le FEM dans le cadre d'un projet du Programme des Nations unies pour le développement ouvre sur des possibilités encourageantes, sans compter les économies financières. L'énergie renouvelable que l'on pourrait en retirer, à notre porte même, a le potentiel de fournir un jour prochain des systèmes de production d'énergie autonomes à de nombreux pays insulaires océaniques.

À l'inverse, la course à l'argent est fréquemment la cause première de la spirale qui a entraîné la planète dans un maelström de détériorations écologiques. Ce paradoxe est particulièrement évident aux Îles Salomon où la confection de monnaie de coquillage par les femmes permet le maintien d'une devise traditionnelle et du patrimoine culturel d'autrefois. Or, la demande de coquillage commence à menacer cette ressource naturelle. La monnaie de coquillage revêt une grande importance pour les cultures autochtones, parallèlement au rôle primordial que jouent les villageoises pour la sauvegarde des ressources côtières. Une étude réalisée par le Secrétariat a eu pour retombée immédiate l'adoption de mesures de gestion améliorées permettant de mieux protéger ces ressources, tout en continuant à les exploiter pour assurer la subsistance des communautés.

L'action de protection de l'environnement se poursuit au niveau régional par l'intermédiaire de la Table ronde pour la conservation de la nature dans le Pacifique qui, depuis sa constitution en 1997, n'a pas cessé de gagner en dynamisme et a reçu un soutien croissant. L'atout majeur de cette Table ronde est qu'elle réunit sur un pied d'égalité des bailleurs de fonds des secteurs public et privé, des groupements de la société civile et d'autres organismes œuvrant pour la protection de la nature. La Table ronde apporte son soutien aux activités engagées dans le cadre de la Stratégie d'action quinquennale pour la conservation de la nature qui vise principalement à rationaliser et à intégrer toutes les initiatives menées dans ce domaine.

---

Toujours au plan régional, le PROE a été invité en 2003 à participer à la Conférence des ministres de l'économie du Forum et a accueilli avec grande satisfaction une volonté nouvelle d'associer les exigences économiques à celles de l'environnement. La déclaration ministérielle appelle à davantage d'interactions entre les ministères des finances et de l'environnement, particulièrement en adoptant des stratégies répondant aux exigences des uns comme des autres. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit d'un exercice difficile étant donné notamment le déficit de la balance commerciale des pays en développement et les efforts permanents pour juguler l'inflation et la maintenir dans les limites des budgets publics. Les ministres du Forum ont toutefois donné des indications claires attestant leur volonté d'engager les efforts nécessaires pour rapprocher les objectifs environnementaux et ceux du développement économique. Une telle volonté est nécessairement de bon augure.

Les économies des petits États insulaires en développement du Pacifique ne sont pas des systèmes clos. Elles subissent en effet nombre d'influences nationales, régionales et internationales. Étant donné le peu de ressources humaines et naturelles dont ils disposent, il est quasiment impossible pour la plupart de ces petits États insulaires de concrétiser leurs aspirations de développement durable. Aux côtés de ses partenaires et des organisations régionales, le PROE joue un rôle essentiel en les aidant à s'acheminer collectivement vers cet objectif et à mettre en œuvre leurs projets de développement durable. À cette fin, le PROE préconise depuis longtemps le recours aux rapports nationaux d'évaluation tels que ceux élaborés pour des conférences internationales telles que le Sommet mondial du développement durable et la révision décennale du Programme d'action de la Barbade, ces rapports constituant le fondement des stratégies nationales en faveur du développement durable. Les objectifs de développement durable peuvent ainsi devenir prioritaires pour les gouvernements qui peuvent en assurer le financement permanent sur le budget de l'État. Les partenaires internationaux quant à eux peuvent y voir la preuve que les pays assument la responsabilité de leurs priorités de développement durable.

Il est parfois nécessaire de remanier fondamentalement notre modus operandi pour rester cohérent avec la vision que le PROE a définie pour

l'avenir. En 2003, la Conférence du PROE a ainsi convenu que le Secrétariat n'interviendrait plus dans le cadre de projets, mais qu'il adopterait une stratégie par programmes. Cette nouvelle stratégie donnera au Secrétariat la souplesse nécessaire à la bonne mise en œuvre des plans et initiatives susceptibles de répondre plus étroitement aux besoins de nos Membres. Elle fournira en outre à nos partenaires un cadre d'intervention plus clair, que ce soit pour le décaissement de l'aide financière, la mise à disposition de l'assistance ou la réalisation d'activités conjointes. L'avantage fondamental de cette nouvelle démarche est toutefois qu'elle rassurera nombre de pays et territoires membres quant à la capacité du Secrétariat à répondre en temps opportun à leurs besoins. En 2003, la direction a travaillé en étroite collaboration avec le personnel pour élaborer les détails de cette nouvelle approche-programmes, mettre au point une stratégie de financement claire et préparer l'Organisation à cette mutation. Au cours de cette Conférence, nous aurons la possibilité d'examiner les retombées de ses efforts, mais je voudrais d'ores et déjà remercier les agents du Secrétariat du travail considérable qui a été consenti pour donner forme à cette initiative ; je remercie en outre le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour le soutien accordé à cette occasion.

Il me faut également exprimer notre plus profonde reconnaissance à plusieurs organisations et pays non membres pour l'important soutien qui nous a été apporté. Tout récemment, la République populaire de Chine a fourni d'importants financements en vue de la mise en œuvre des activités du PROE. Le Japon continue quant à lui à mettre à notre disposition son aide financière et le concours de ses bénévoles qui interviennent dans certains de nos programmes et services logistiques. Nous sommes par ailleurs heureux d'accueillir *Conservation International*, une organisation de Washington, ainsi que l'Organisation météorologique mondiale dont les bureaux sous-régionaux sont logés dans les locaux du PROE. Bien évidemment, les quatre membres métropolitains de l'Organisation, l'Australie, la France, et les États-Unis d'Amérique la Nouvelle-Zélande ont apporté un appui précieux à l'ensemble de nos programmes et initiatives, comme l'ont fait nos amis et collègues des organisations régionales et internationales, comme le Programme des Nations unies pour le développement et le Programme des Nations unies pour l'environnement.

---

Pour le PROE, cette année aura été marquée par le changement, tandis qu'elle aura été pour moi une année de consolidation. Alors que le Secrétariat s'employait à passer d'une approche par projets à une structure programmatique et à répondre plus efficacement aux nombreuses demandes de ses Membres, j'ai quant à moi été en mesure de tenir plus solidement le cap que s'est fixé le PROE. Il reste toutefois beaucoup à faire pour bien négocier ce nouveau tournant et il convient de ne pas précipiter les choses. Alors que l'on constate une claire amélioration de la qualité de vie dans l'ensemble du Pacifique, que nous adoptons une stratégie claire, une approche programmatique, une structure de gestion

remanié, une stratégie de financement dynamique et, bien sûr, que nous pouvons continuer à nous appuyer sur la loyauté sans faille de notre personnel dévoué et compétent ainsi que sur le soutien et les orientations de nos Membres, le chemin qui nous reste à parcourir me semble désormais plus clair pour veiller à ce que les efforts engagés en faveur de la protection de l'environnement puissent garantir un bel avenir aux peuples et communautés du Pacifique.

Asterio Takesy  
Directeur

---

## Annexe VII: Résumé des recommandations

### **Recommandation 1 :**

Les gains d'efficacité devraient être pleinement exploités par les organisations du CORP avant que les organes directeurs n'envisagent de demander l'augmentation des contributions de leurs membres.

### **Recommandation 2 :**

Les principes directeurs et stratégies en matière d'harmonisation et de rémunération au sein du CORP, présentés à l'Annexe I, devraient être adoptés.

### **Recommandation 3 :**

Les organisations du CORP devraient continuer d'utiliser les DTS pour libeller les grilles de salaire et adopter le mécanisme de stabilisation décrit au paragraphe 18, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les mesures financières visant à compenser les fluctuations des taux de change, telles que l'ajustement temporaire ponctuel de 5 % approuvé pour 2004, ne seraient alors plus nécessaires.

### **Recommandation 4 :**

En cas d'événement imprévu influant fortement sur les taux de change, les organisations du CORP pourraient immédiatement évaluer ses effets et mettre en œuvre des mesures correctives appropriées.

### **Recommandation 5 :**

La fonction publique australienne ne devrait plus être utilisée comme référence pour les cadres professionnels et devrait être remplacée par les marchés de référence australien (fonction publique), fidjien (toutes organisations) et néo-zélandais (fonction publique).

### **Recommandation 6 :**

La mise à jour annuelle des données des marchés de référence et l'analyse des données du CORP relatives au recrutement et au maintien en fonction du personnel et au suivi des barèmes des traitements devraient être effectuées.

### **Recommandation 7 :**

Les données provenant des trois marchés de référence devraient être examinées tous les ans par un groupe de travail du CORP et être soumises à la réunion des directeurs des organisations du CORP. Si cet examen annuel recommande une augmentation des traitements, cette recommandation devrait être présentée au COF en vue de la réunion du Forum puis aux autres organes directeurs du CORP.

### **Recommandation 8 :**

Les DTS devraient être utilisés comme monnaie de comparaison des marchés de référence et le taux de change appliqué pour la conversion entre les monnaies de ces marchés et les DTS devrait être égal à la moyenne du dernier mois de la période couverte par les données des marchés.

### **Recommandation 9 :**

Une augmentation de 5 % devrait être appliquée uniformément au barème des traitements des cadres professionnels du CORP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'évolution du personnel dans le nouveau barème des traitements sera subordonnée à l'obtention de résultats satisfaisants, sauf pour certaines organisations au cours de l'année de transition (2005).

### **Recommandation 10 :**

Pour financer l'augmentation de 5 % du barème des traitements, les organisations du CORP devraient continuer d'améliorer leur efficacité et leur productivité.

### **Recommandation 11 :**

Tout relèvement des traitements devrait à l'avenir être appliqué de manière différentielle entre les classes.

### **Recommandation 12 :**

Les organisations du CORP devraient, par l'intermédiaire de leurs organes directeurs, encourager leurs membres à envisager des accords fiscaux plus favorables pour leur personnel.

### **Recommandation 13 :**

L'exonération fiscale de nombreux membres du personnel des organisations du CORP devrait être abordée lors de l'examen annuel des écarts entre les barèmes des traitements du CORP et les marchés de référence.

### **Recommandation 14 :**

Les régimes de rémunération harmonisés du CORP présentés aux Annexes VI et VII devraient être adoptés.

### **Recommandation 15 :**

Le groupe de travail demande de plus amples précisions sur l'application de la règle des six ans aux autres organisations du CORP.

## Projet de régimes de rémunération harmonisés Cadres professionnels

<b>Régimes de rémunération des cadres professionnels - Détails</b>		
<i>Fournir une rémunération totale juste, équitable et compétitive</i>		
Régime	Principe harmonisé	Pratique harmonisée
<b>Traitement</b>		
- Barèmes des traitements	Rémunérer de manière équivalente des emplois équivalents.	Barèmes des traitements évalués tous les ans et comparés aux marchés de référence, en liaison avec les données de recrutement et de maintien en fonction.  Marchés de référence : fonctions publiques australienne et néo-zélandaise et toutes les organisations sises aux Fidji.  Barèmes des traitements exprimés en DTS et payés dans la monnaie locale ou dans une monnaie convenue en fonction du taux de change moyen de la période écoulée.
- Évaluation des postes par un cabinet d'étude extérieur	Veiller à ce que la valeur relative de postes semblables dans les organisations du CORP soit maintenue et conforme au marché.	Validation, évaluation et validation croisée triennales d'un échantillon de postes dans des organisations du CORP.
- Marché de recrutement	Recruter des cadres professionnels sur le marché des membres.	Recrutement sur le marché des membres subordonné à une offre suffisante et aux exigences des bailleurs.
- Traitement à l'engagement	Fournir la souplesse nécessaire pour recruter les candidats retenus.	Au premier échelon ou à un échelon supérieur du barème des traitements à la discrétion de la direction.
- Révision des traitements fondée sur les résultats	Motiver le personnel et le récompenser en fonction de ses résultats.	Ajustements annuels des traitements fondés sur les résultats
- Traitement au renouvellement des contrats	Assurer la continuité des pratiques	Ajustements annuels des traitements fondés sur les résultats
<b>Avantages</b>		
- Caisse de retraite/prévoyance	Fournir le minimum légal imposé par le pays hôte.	5 à 8 % mais pas inférieur au minimum légal imposé dans le pays hôte
- Assurance-maladie	Fournir une assurance-maladie standard	À la discrétion de la direction, selon les régimes et à concurrence de montants raisonnables pour couvrir les conjoints et personnes à charge.
- Assurance vie et invalidité	Fournir une assurance-vie standard	Assurance-vie temporaire ne devant pas être inférieure à deux fois le traitement de base du fonctionnaire ni excéder trois fois ce traitement.

<b>Dispositions en matière de réinstallation</b>		
- Frais de voyage depuis le lieu de recrutement jusqu'au lieu d'affectation et, en fin de contrat, jusqu'au lieu de recrutement	Permettre aux membres du personnel et aux personnes à leur charge de se rendre à leur lieu d'affectation et de retourner à leur domicile.	Frais de voyage par avion, en classe économique, et de transit pour le membre du personnel et les personnes à sa charge entre son domicile agréé et son lieu d'affectation par l'itinéraire le plus direct et le plus économique.
- Frais de déménagement lors du recrutement et du rapatriement	Payer les frais de déménagement, entre le lieu de recrutement et le lieu d'affectation et vice-versa, des effets personnels du fonctionnaire et des personnes à sa charge.	Dans une limite raisonnable, frais de déménagement (frais d'emballage, prime d'assurance, frais d'expédition et de déballage) à partir du lieu de recrutement et au terme du contrat. Lors de l'affectation : fonctionnaire : 6 mètres cubes conjoint : 2 mètres cubes enfant à charge : 1 mètre cube par enfant Lors du rapatriement : fonctionnaire : 8 mètres cubes conjoint : 4 mètres cubes enfant à charge : 1 mètre cube par enfant. Ou, si le coût est inférieur, un container de 20 pieds.
- Indemnité d'installation	Contribuer aux dépenses d'installation.	1 100 DTS pour tous les fonctionnaires recrutés en dehors du lieu d'affectation.
- Logement à l'arrivée et lors du rapatriement	Fournir une assistance aux membres du personnel et aux personnes à leur charge pendant qu'ils cherchent un logement approprié à l'arrivée et lors du rapatriement.	Hébergement à l'hôtel pendant six jours ouvrés ou à la discrétion de la direction, mais au maximum pendant douze jours à l'arrivée et six jours lors du rapatriement. L'allocation logement n'est pas versée lorsque le logement est fourni.
- Prime de rapatriement	Aider le personnel contractuel expatrié à se réinstaller à son lieu de domicile d'origine.	Prime équivalente à deux mois de traitement lors du rapatriement.
<b>Dispositions familiales</b>		
- Voyages pour les vacances scolaires	Permettre les réunions parents-enfants.	Un billet d'avion aller-retour en classe économique pour que l'enfant puisse se rendre sur le lieu d'affectation du fonctionnaire ou un billet d'avion aller-retour en classe économique pour que le fonctionnaire ou son conjoint puisse se rendre dans le pays où leur enfant étudie.
- Congé dans les foyers	Permettre au fonctionnaire de garder le contact avec son pays d'origine.	Billet d'avion aller-retour en classe économique entre le lieu d'affectation et le domicile agréé, pour le fonctionnaire et les personnes à sa charge, au bout de 18 mois dans le cas d'un contrat de trois ans et lors de son renouvellement.

<b>Conditions contractuelles</b>		
- Durée du contrat <sup>1</sup>	Veiller au recrutement et au maintien en fonction des personnes les mieux adaptées au poste.	Trois ans, renouvelable au vu de l'évaluation annuelle des résultats du titulaire. Poste mis au concours après six ans. Dans le cas du Secrétariat général du Forum, le Secrétaire général entérine la décision des dirigeants.
- Résiliation du contrat	Donner un préavis raisonnable.	Un mois de préavis au minimum.
- Heures de travail	Respecter le minimum légal.	37 heures par semaine minimum à la discrétion de la direction.
- Classe (voyages)	Garantir une utilisation efficace des ressources tout en veillant à la santé et au bien-être du personnel.	Classe économique en règle générale. Autres classes de voyage à la discrétion du directeur général en fonction de la politique de l'organisation.
<b>Congés</b>		
- Congés annuels	Permettre au personnel de récupérer et de se détendre	25 jours par an mais pas moins que le minimum légal. Maximum admis de congés cumulés : deux fois le nombre de jours de congés annuels.
- Congé de maladie <sup>2</sup>	Fournir des congés en cas de maladie ou d'accident	30 jours par an. Certificat médical requis pour une absence de plus de 3 jours consécutifs. Congé de maladie sans certificat médical - 8 jours par an maximum Maximum admis de congés cumulés : 90 jours
- Congés divers	Fournir des congés dans des situations exceptionnelles.	<p>Congé pour raisons familiales : 6 jours par an, y compris congé de paternité et congé pour raisons familiales graves (proches parents uniquement).</p> <p>Congé de maternité : 60 jours après un an de service.</p> <p>Congé spécial ou sans solde : à la discrétion de la direction de l'organisation.</p> <p>Les congés ne peuvent pas être inférieurs aux prescriptions légales locales et aux obligations connexes de l'organisation.</p>

<sup>1</sup> Des clarifications ont été demandées (cf. Recommandation 15).

<sup>2</sup> Sous réserve de révision pour gains de productivité et d'efficacité

<b>Conditions contractuelles</b>		
- Durée du contrat <sup>1</sup>	Veiller au recrutement et au maintien en fonction des personnes les mieux adaptées au poste.	Trois ans, renouvelable au vu de l'évaluation annuelle des résultats du titulaire. Poste mis au concours après six ans. Dans le cas du Secrétariat général du Forum, le Secrétaire général entérine la décision des dirigeants.
- Résiliation du contrat	Donner un préavis raisonnable.	Un mois de préavis au minimum.
- Heures de travail	Respecter le minimum légal.	37 heures par semaine minimum à la discrétion de la direction.
- Classe (voyages)	Garantir une utilisation efficace des ressources tout en veillant à la santé et au bien-être du personnel.	Classe économique en règle générale. Autres classes de voyage à la discrétion du directeur général en fonction de la politique de l'organisation.
<b>Congés</b>		
- Congés annuels	Permettre au personnel de récupérer et de se détendre	25 jours par an mais pas moins que le minimum légal. Maximum admis de congés cumulés : deux fois le nombre de jours de congés annuels.
- Congé de maladie <sup>2</sup>	Fournir des congés en cas de maladie ou d'accident	30 jours par an. Certificat médical requis pour une absence de plus de 3 jours consécutifs. Congé de maladie sans certificat médical - 8 jours par an maximum Maximum admis de congés cumulés : 90 jours
- Congés divers	Fournir des congés dans des situations exceptionnelles.	Congé pour raisons familiales : 6 jours par an, y compris congé de paternité et congé pour raisons familiales graves (proches parents uniquement).  Congé de maternité : 60 jours après un an de service.  Congé spécial ou sans solde : à la discrétion de la direction de l'organisation.  Les congés ne peuvent pas être inférieurs aux prescriptions légales locales et aux obligations connexes de l'organisation.
<b>Dispositions spécifiques au lieu d'affectation – Apia</b>		
- Indemnité différentielle de vie chère (COLDA)	Compenser la différence de coût de la vie entre Suva et le lieu d'affectation.	Suva est utilisée comme lieu de base, l'indemnité étant calculée (hors logement) par un agent indépendant.
<b>Dispositions spécifiques au lieu d'affectation – Honiaria</b>		
- Indemnité différentielle de vie chère (COLDA)	Compenser la différence de coût de la vie entre Suva et le lieu d'affectation.	Suva est utilisée comme lieu de base, l'indemnité étant calculée (hors logement) par un agent indépendant.
- Indemnité de maintien en fonction	Fournir une allocation dans les zones où les conditions de vie et de	

<sup>1</sup> Des clarifications ont été demandées (cf. Recommandation 15).

<sup>2</sup> Sous réserve de révision pour gains de productivité et d'efficacité

- Indemnité de poste	Fournir une allocation dans les zones où les conditions de vie et de travail sont difficiles.	
- Congé annuel dans les foyers	Fournir une allocation dans les zones où les conditions de vie et de travail sont difficiles.	
- Congés annuels	Fournir une allocation dans les zones où les conditions de vie et de travail sont difficiles.	
- Congé de maladie	Fournir une allocation dans les zones où les conditions de vie et de travail sont difficiles.	
<b>Dispositions spécifiques au lieu d'affectation – Nouméa</b>		
- Indemnité différentielle de vie chère (COLDA)	Compenser la différence de coût de la vie entre Suva et le lieu d'affectation.	Suva est utilisée comme lieu de base, l'indemnité étant calculée (hors logement) par un agent indépendant.
- Indemnité pour enfant à charge	Respecter le minimum légal.	
- Indemnité pour enfant adopté	Respecter le minimum légal.	
<b>Dispositions spécifiques au lieu d'affectation – Pohnpei</b>		
- Indemnité différentielle de vie chère (COLDA)	Compenser la différence de coût de la vie entre Suva et le lieu d'affectation.	Suva est utilisée comme lieu de base, l'indemnité étant calculée (hors logement) par un agent indépendant.
<b>Avantages en cours de révision</b>		
- Allocation logement	Veiller à ce que le personnel dispose d'un logement décent correspondant à sa situation.	Loyer subventionné à hauteur de 75 % pour un logement standard approprié. Révision annuelle des plafonds pour chaque site.
- Indemnité pour frais d'étude	Permettre aux enfants à charge des fonctionnaires d'étudier à un niveau reconnu et acceptable.	Couvrir les frais de scolarité et de pension jusqu'à des niveaux spécifiés, les frais étant remboursables sur présentation de justificatifs.

## Projet de régimes de rémunération harmonisés Agents de soutien

<b>Régimes de rémunération des agents de soutien - Détails</b>		
<i>Fournir une rémunération totale juste, équitable et compétitive</i>		
Régime	Principe harmonisé	Pratique harmonisée
<b>Traitement</b>		
- Barèmes des traitements	Rémunérer de manière équivalente des emplois équivalents.	Barèmes des traitements évalués tous les ans par rapport au quartile supérieur du marché local concerné.  Barèmes des traitements libellés et payés en monnaie locale.
- Évaluation des postes par un cabinet d'étude extérieur	Veiller à ce que la valeur relative de postes semblables dans les organisations du CORP soit maintenue et conforme au marché.	Validation, évaluation et validation croisée triennales d'un échantillon de postes dans des organisations du CORP.
- Marché de recrutement	Recruter des agents de soutien sur le marché local.	Recruter sur le marché local.
- Traitement à l'engagement	Fournir la souplesse nécessaire pour recruter les candidats retenus.	Au premier échelon ou à un échelon supérieur du barème des traitements à la discrétion de la direction.
- Révision des traitements fondée sur les résultats	Motiver le personnel et le récompenser en fonction de ses résultats.	Ajustements annuels des traitements fondés sur les résultats
- Traitement au renouvellement des contrats	Assurer la continuité des pratiques	Ajustements annuels des traitements fondés sur les résultats
<b>Avantages</b>		
- Caisse de retraite/prévoyance	Fournir au moins le minimum légal imposé par le pays hôte.	5 à 8 % mais pas inférieur au minimum légal imposé dans le pays hôte
- Assurance-maladie	Fournir une assurance-maladie standard	À la discrétion de la direction, selon les régimes et à concurrence de montants raisonnables pour couvrir les conjoints et personnes à charge.
- Assurance vie et invalidité	Fournir une assurance-vie standard	Assurance-vie temporaire ne devant pas être inférieure à deux fois le traitement de l'agent ni excéder trois fois ce traitement.
<b>Conditions contractuelles</b>		
- Durée du contrat	Veiller à ce que la durée du contrat soit conforme au marché local et/ou aux besoins de l'organisation.	En règle générale, contrats de trois ans renouvelables, selon les besoins de l'organisation et les crédits disponibles.
- Résiliation du contrat	Donner un préavis raisonnable.	Un mois de préavis au minimum sauf dans les cas exceptionnels de faute grave.
- Heures de travail	Veiller à ce que les heures de travail soient conformes aux meilleures pratiques en vigueur	37 heures par semaine minimum à la discrétion de la direction.

- Classe (voyages)	Garantir une utilisation efficace des ressources tout en veillant à la santé et au bien-être du personnel.	Classe économique en règle générale. Autres classes de voyage à la discrétion du directeur général en fonction de la politique de l'organisation.
<b>Congés</b>		
- Congés annuels	Veiller à ce que les congés annuels soient conformes aux meilleures pratiques en vigueur sur le marché local.	15 à 25 jours par an mais pas moins que le minimum légal. Maximum admis de congés cumulés : deux fois le nombre de jours de congés annuels.
- Congé de maladie	Veiller à ce que le congé de maladie soit conforme aux meilleures pratiques en vigueur sur le marché local.	Pas moins que le minimum légal dans le pays Certificat médical requis pour une absence de plus de 3 jours consécutifs. Congé de maladie sans certificat médical - 8 jours par an maximum Maximum admis de congés cumulés : 90 jours
- Congés divers	Fournir des congés dans des situations exceptionnelles.	Congé pour raisons familiales : 6 jours par an, y compris congé de paternité et congé pour raisons familiales graves (proches parents uniquement).  Congé de maternité : 60 jours ouvrés après un an de service.  Congé spécial ou sans solde : à la discrétion de la direction de l'organisation.  Les congés ne peuvent pas être inférieurs aux prescriptions légales locales et aux obligations connexes de l'organisation.
<b>Dispositions spécifiques au lieu d'affectation – Honiaria</b>		
- Allocation logement	Respecter le minimum légal.	
- Congé de maladie	Fournir une allocation dans les zones où les conditions de vie et de travail sont difficiles.	
<b>Dispositions spécifiques au lieu d'affectation – Nouméa</b>		
- Indemnité différentielle de vie chère (COLDA)	Compenser la différence de coût de la vie entre Suva et le lieu d'affectation.	Suva est utilisée comme lieu de base, l'indemnité étant calculée (hors logement) par un agent indépendant.
- Indemnité pour enfant à charge	Respecter le minimum légal.	
- Indemnité pour enfant adopté	Respecter le minimum légal.	
<b>Dispositions spécifiques aux organisations – CPS</b>		
- Barème des traitements net d'impôt	Rémunérer de manière équivalente des emplois équivalents en tenant compte de la situation fiscale particulière de la CPS.	

---

## Annexe VIII: Projet de régimes de rémunération harmonisés Agents de soutien

### Mécanisme de stabilisation

- Établissement d'une limite inférieure et supérieure entre lesquelles les traitements seraient payés au taux de change applicable entre les DTS et la monnaie de paiement. Ces limites seraient fixées à 5 % de part et d'autre d'une valeur de référence. Les traitements seraient alors calculés en utilisant le taux plancher lorsque le taux de change franchit la limite inférieure et le taux plafond lorsqu'il franchit la limite supérieure.

Pour éviter les fluctuations journalières, le taux de change des DTS utilisé pour calculer les traitements sera égal à la moyenne mensuelle à la veille du jour de calcul du paiement.

- La valeur de référence serait le taux de change moyen des DTS au cours de l'année civile précédente et serait recalculée tous les ans et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

**Annexe IX: Salaire Structure Pour Le Personnel De Soutien  
1 janvier 2004**

Classe	CED Points		Traitement de base en talas du Samoa (WST)								
	Minimum	Maximum	Minimum	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Maximum
F3	240	259	25,000	26,400	27,800	29,200	30,600	32,000	33,400	34,800	36,200
F2	220	239	19,176	20,354	21,532	22,710	23,888	25,066	26,244	27,422	28,600
F1	200	219	15,552	16,108	16,664	17,220	17,776	18,332	18,888	19,444	20,000
D/E	110	199	8,304	8,866	9,428	9,990	10,552	11,114	11,676	12,238	12,800
B/C	60	109	5,544	5,876	6,208	6,540	6,872	7,204	7,536	7,868	8,200
A	40	59									

**Classe: Poste :**

- F3 Agent administratif ; secrétaire de direction (directeur) ; secrétaire de direction (directeur adjoint)  
 F2 Comptable adjoint ; chargé de la gestion des immeubles ; surveillant du courrier et des archives ; chargée des conférences et des voyages ; secrétaire  
 F1 Aide bibliothécaire ; adjoint administratif ; agent comptable ; secrétaire du programme ; Adjoint de direction - service de l'enregistrement ; homme de métier – entretien ;  
 D/E Commis des douanes ; chauffeur/commis ; responsable courrier ; factotum ; réceptionniste  
 B/C Commis/auxiliaire de surface/préposé à l'entretien ; gardien de nuit/agent de sécurité ; préposé à l'entretien/auxiliaire de surface/messenger ; jardinier/vigile ; préposé à l'entretien  
 A [Pas de postes dans cette classe]

---

## Annexe X: Le Mandat du Directeur du PROE

### **Mandat/Responsabilités du directeur**

1. Apporter des aptitudes de leader et une vision de haute qualité ;
2. Gérer et administrer le programme de travail, le personnel et les actifs du PROE de manière efficace et efficiente ;
3. Prodiguer des conseils et rendre des services de haute qualité aux Membres et à la Conférence du PROE ;
4. Savoir communiquer les préoccupations de la région relatives à l'environnement et mobiliser les intéressés ;
5. Avoir de bonnes compétences relationnelles pour travailler avec d'autres organisations régionales, les bailleurs et autres intéressés.

### **Connaissances, compétences, aptitudes et expérience requises**

- Excellentes compétences de leader, d'animateur et de gestionnaire et expérience probante au niveau de la haute direction dans une équipe multiculturelle et pluridisciplinaire. Un diplôme universitaire dans une discipline appropriée sera un atout ;
- Engagement envers les aspirations sociales, économiques et environnementales des Océaniens et capacité de dialoguer efficacement avec les Membres de l'Organisation ;
- Aptitude à la mobilisation en faveur de l'environnement et à la promotion des préoccupations environnementales, de la protection et du développement des ressources de l'environnement, ainsi qu'à la coopération efficace avec d'autres organisations et institutions partenaires ;
- Bon état de santé et aptitude à voyager et à mener des consultations élargies dans la région.

---

**Annexe XI: Règlement Financier - Adopté lors de la cinquième Conférence intergouvernementale, Apia, Samoa, 14-18 September 1992 (modifié par le Quinzième SPREP Rencontrant dans Pape'ete, la Polynésie française, 13-16 le 2004 septembre)**

**Contents**

**Regulation Subject**

**No.**

- 1 Objet
- 2 Définitions
- 3 Annual Budget Estimates
- 4 Organisation du budget
- 5 Diffusion des prévisions budgétaires
- 6 Adoption du budget
- 7 Disponibilité et comptabilisation des crédits
- 8 Transfert de crédits d'une ligne budgétaire à une autre
- 9 Pas d'engagement de dépenses en cas de non disponibilité des fonds
- 10 Autorité pour dépenser des fonds avant l'approbation du budget
- 11 Contributions
- 12 Notification du montant des contributions
- 13 Paiement des contributions
- 14 Récapitulatif du versement des contributions des membres
- 15 Principaux fonds de l'Organisation
16. Fonds des programmes
- 17 Fonds de base
- 18 Utilisation du Fonds de réserve
- 19 Création de fonds d'application spéciale et de comptes spéciaux
- 20 Raison d'être et utilisation des Fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux
- 21 Autorité pour accepter des crédits extrabudgétaires
- 22 Comptes bancaires
- 23 Traitement des Fonds de base et de programmes
- 24 Investissement de fonds
- 25 Règles et procédures financières
- 26 Profits et pertes
- 27 Comptabilité
- 28 Financement de l'actif
- 29 Nomination des commissaires aux comptes
- 30 Régularité des vérifications
- 31 Aide aux commissaires aux comptes
- 32 Portée du rapport des commissaires aux comptes
- 33 Présentation du rapport des commissaires aux comptes
- 34 Location et baux
- 35 Application du règlement financier
- 36 Pouvoirs du directeur par intérim
- 37 Date d'entrée en vigueur du règlement financier et de ses amendements

**OBJET**

**Article 1er**

Le présent règlement régit la gestion financière du Programme régional océanien de l'environnement.

**DEFINITIONS**

**Article 2**

Aux fins du présent règlement, et à défaut d'indications contraires,

'Budget' s'entend du regroupement des états des recettes et dépenses relatif au budget de base et au budget programmes.

'Budget de base' s'entend des états des recettes et dépenses relatifs à la haute direction et au soutien administratif, y compris les fonctions de la haute direction en matière de coordination et de collaboration au niveau régional, les relations avec les bailleurs et les consultations avec les Membres, ainsi que l'organisation et la tenue de la Conférence du PROE et autres services administratifs.

« Services administratifs » s'entend des services suivants : traduction et interprétation, bibliothèque, information, publication et communication, technologie, gestion immobilière, gestion du personnel, administration générale et financière.

« Directeur » s'entend du poste mentionné à l'article 6 de la Convention de 1993 portant création du PROE.

« Budget programmes » s'entend des états des recettes et dépenses relatifs à toutes les lignes budgétaires approuvées par la Conférence du PROE et constituant le budget programmes, à l'exclusion des lignes budgétaires inscrites au budget de base.

« Fonds de réserve » s'entend du fonds d'utilité générale auquel sont affectés les fonds de roulement initiaux du PROE (fonds de roulement) ainsi que les excédents cumulés d'exercices précédents et qui est utilisé conformément aux dispositions de l'article 18.

« Secrétariat » ou « Secrétariat du PROE » s'entend de l'organe créé en application de l'article premier de la Convention de 1993 portant création du PROE et décrit à l'article 7 de ladite Convention.

---

« Programme régional océanien de l'environnement » s'entend de l'organe créé et décrit par l'article premier (alinéa 2) de la Convention de 1993 portant création du PROE et décrit à l'article premier de ladite Convention.

« Conférence du PROE » s'entend de l'organisation créée en application de l'article premier (alinéa 2) de la Convention de 1993 portant création du PROE et décrit à l'article 3 de ladite Convention.

## **THE BUDGET**

### **Article 3 – Prévisions budgétaires annuelles**

Les prévisions budgétaires annuelles portent sur les recettes et les dépenses du Programme régional océanien de l'environnement et de ses organes auxiliaires et subsidiaires pour l'exercice financier auquel elles se rapportent; elles sont établies en dollars É.U. L'exercice financier correspond à l'année civile. Les prévisions budgétaires annuelles comprennent les prévisions de recettes et de dépenses relatives au budget de base et au budget programmes.

### **Article 4 – Organisation du budget**

- (a) Les prévisions budgétaires annuelles sont présentées sous la forme prescrite par la Conférence du PROE et divisées, selon ses directives, en parties, chapitres et rubriques.
- (b) Les prévisions budgétaires annuelles comprennent les documents suivants :
  - (i) les documents du budget avec les exposés pertinents ;
  - (ii) tout document supplémentaire jugé nécessaire et utile par la Conférence du PROE ou par le directeur
- (c) Les prévisions budgétaires sont préparées de sorte que les dépenses estimées n'excèdent pas le total estimé des fonds qui sont disponibles pour l'exercice financier.

### **Article 5 - Diffusion des prévisions budgétaires**

Les prévisions budgétaires annuelles se rapportant à l'exercice suivant sont diffusées au moins six semaines avant l'ouverture de la Conférence du PROE.

## **CREDITS OUVERTS**

### **Article 6 – Adoption du budget**

- (a) La Conférence du PROE examine, modifie en tant que de besoin et adopte les prévisions budgétaires annuelles.
- (b) L'adoption des prévisions budgétaires annuelles vaut l'autorisation pour le directeur de procéder à l'engagement et au paiement des dépenses aux fins desquelles les crédits ont été ouverts et jusqu'à concurrence du montant de ces crédits

### **Article 7 – Disponibilité et comptabilisation des crédits**

- (a). Les crédits ouverts au budget servent à couvrir les engagements financiers contractés au cours de l'exercice financier auquel ils se rapportent.
- (b) Les crédits restent disponibles pendant les douze mois suivant la clôture de l'exercice financier auquel ils se rapportent, dans la mesure où ils sont nécessaires pour acquitter les dépenses engagées.
- (c) Tout engagement non acquitté à la fin de la période de douze mois suivant la clôture de l'année financière est annulé. S'il n'est pas possible de l'annuler et que l'engagement demeure valide, les dépenses sont comptabilisées au budget de l'année financière au cours de laquelle elles sont effectuées.
- (d) Le directeur peut engager, des dépenses supplémentaires dépassant celles prévues au budget à ce titre, à conditions que les crédits nécessaires aient été mis à disposition par les bailleurs pour financer ces dépenses supplémentaires et que celles-ci ne nuisent pas à la capacité du secrétariat à entreprendre et à gérer les actions inscrites au budget adopté par la Conférence du PROE.

### **Article 8 – Transfert de crédits d'une ligne budgétaire à une autre**

Le directeur peut :

- (a) dans le cadre du budget de base :
  - (i) transférer toute économie escomptée dans le cadre d'une rubrique du budget, pour faire face à toute autre dépense escomptée dans le cadre d'une autre rubrique du budget ;
  - (ii) transférer les crédits disponibles d'une rubrique à une autre ;

- 
- (b) dans le cadre du budget programme :
    - (i) transférer toute économie escomptée dans le cadre d'une rubrique du budget, pour faire face à toute autre dépense escomptée dans le cadre d'une autre rubrique du budget en tenant compte des exigences des bailleurs.
    - (ii) transférer les crédits disponibles d'une rubrique à une autre après avoir consulté les bailleurs le cas échéant ;
  - (c) Les détails de ces transferts font l'objet d'un rapport soumis à la Conférence du PROE suivante.

### **Article 9 – Pas d'engagement de dépenses en cas de non disponibilité des fonds**

Le directeur ne peut consentir, au titre de quelque élément du budget que ce soit, à aucune dépense ni à aucun engagement financier qui ne serait pas couvert par les fonds nécessaires.

### **Article 10 – Autorité pour dépenser des fonds avant l'approbation du budget**

Dans le cas où le budget ne serait pas adopté avant le début de l'exercice financier auquel il se rapporte, le directeur est autorisé, en attente de l'approbation du budget, à encourir des engagements et à faire face aux dépenses des trois premiers mois de l'exercice financier à concurrence des deux tiers des dépenses approuvées au titre du budget de l'exercice précédent, en tenant compte de toute restriction éventuellement imposée pour un poste donné. Les contrats arrivant à échéance ou en effet pendant cette période ne peuvent continuer que sous réserve d'un accord provisoire et de l'adoption du budget.

### **Article 11 – Contributions**

Le directeur recommande à la Conférence du PROE le niveau des contributions de tous les membres sur la base du barème des contributions approuvé par la Conférence du PROE, en tenant compte :

- (a) des prévisions de dépenses au titre du Fonds de base pour l'exercice financier en cours et l'exercice suivant ;
- (b) de toute autre recette rajoutée aux contributions des membres ;
- (c) de tout reliquat non encore engagé des crédits des exercices financiers précédents.

### **Article 12 – Notification du montant des contributions**

Après le vote du budget annuel par la Conférence du PROE, le directeur :

- (a) transmet les documents justificatifs à tous les membres du PROE ;
- (b) informe les membres du PROE du montant de leur contribution, et de l'établissement bancaire auquel ces contributions doivent être versées.

### **Article 13 – Paiement des contributions**

Les contributions sont payables en dollars É.U. Toutefois, le directeur est habilité à accepter, à sa discrétion, le versement total ou partiel des contributions d'un Membre dans toute devise nécessaire aux activités du Secrétariat.

### **Article 14 – Récapitulatif du versement des contributions des membres**

Le directeur présente à chaque Conférence du PROE un récapitulatif du versement des contributions des membres.

## **FONDS**

### **Article 15 – Principaux fonds de l'Organisation**

Les crédits du Secrétariat sont répartis en trois fonds principaux :

- (a) Le Fonds de base qui regroupe toutes les recettes et les dépenses du fonds de base
- (b) Le Fonds des programmes qui regroupe toutes les recettes et les dépenses du programme de travail
- (c) Le Fonds de réserve qui est utilisé conformément à l'article 18.

### **Article 16 - Fonds des programmes**

- (a) Les fonds des programmes sont utilisés exclusivement aux fins spécifiées par les bailleurs.
- (b) Tous les coûts relatifs aux programmes sont débités du Fonds des programmes et inclus dans les états financiers du Secrétariat.
- (c) Les recettes résultant éventuellement de l'investissement de sommes issues du Fonds des programmes sont incorporées au poste « Diverses recettes » du Fonds de base.

---

### **Article 17 – Fonds de base**

- (a) Les contributions des Membres et les recettes diverses sont portées au crédit du fonds de base.
- (b) Tout excédent restant dans le fonds de base à la clôture de l'exercice financier est premièrement utilisé pour payer toute dette éventuellement non acquittée à la clôture de l'exercice conformément à l'article 7, (alinéa 2 (b)). Tout reliquat est pris en compte lors de la préparation du budget de l'exercice suivant.

### **Article 18 – Utilisation du Fonds de réserve**

En cas d'urgence ou d'imprévu, le directeur peut utiliser le Fonds de réserve ; il peut autoriser :

- (a) les transferts du Fonds de réserve au Fonds des programmes pour faire face à une insuffisance de liquidité imprévue ; le Fonds de réserve est réapprovisionné lorsque les affectations au Fonds des programmes sont reçues ;
- (b) les transferts du Fonds de réserve au Fonds de base pour faire face à une insuffisance de liquidité imprévue. Les détails de tous transferts de ce type font l'objet d'un rapport soumis à la Conférence du PROE suivante ;
- (c) les fonds utilisés aux fins prévues par le présent règlement sont comptabilisés dans les comptes annuels du Secrétariat.

### **Article 19 – Création de fonds d'application spéciale et de comptes spéciaux**

Le directeur peut ouvrir des comptes d'affectation spéciale et des comptes spéciaux et doit informer la Conférence du PROE en détail de ses démarches.

### **Article 20 – Raison d'être et utilisation des Fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux**

La Conférence du PROE définit clairement l'objet et le plafond de chaque Fonds d'acceptation spéciale et compte spécial. À moins qu'elle n'en décide autrement, ces Fonds sont gérés conformément au présent règlement, et des états de comptes vérifiés sont soumis chaque année à la Conférence du PROE.

### **Article 21 – Autorité pour accepter des crédits extrabudgétaires**

Le directeur peut accepter des contributions destinées au Fonds de base ou au Fonds des programmes à condition que l'objet de ces contributions versées par des Membres, des organisations du secteur privé ou d'autres bailleurs s'accorde avec la politique du PROE, auquel cas il en soumet le détail à la Conférence du PROE lors de sa prochaine session.

### **GARDE DES FONDS**

#### **Article 22 – Comptes bancaires**

Le directeur est autorisé à ouvrir et à clore des comptes bancaires, auquel cas il en soumet le détail à la Conférence du PROE.

#### **Article 23 – Traitement des Fonds de base et de programmes**

Les transactions du Fonds des projets sont effectuées séparément des transactions de la fonction de base.

### **INVESTISSEMENT DE FONDS**

#### **Article 24 - Investissement de fonds**

Le directeur peut placer les sommes qui ne sont pas immédiatement nécessaires en dépôts bancaires non spéculatifs à court terme porteurs d'intérêts.

### **VÉRIFICATION INTERNE**

#### **Article 25 – Règles et procédures financières**

Le directeur :

- (a) fixe des règles et des méthodes financières précises assurant une gestion financière efficace et rationnelle ;
- (b) vérifie que tous les paiements sont effectués contre remise de pièces justificatives ou de documents attestant que les services ou les biens ont été fournis, et qu'ils n'ont pas déjà été payés ;
- (c) désigne les agents habilités à percevoir des fonds ou à engager des dépenses et à effectuer des décaissements au nom du Secrétariat ;

- 
- (d) établit un mécanisme de vérification interne permettant de suivre et de contrôler à tout moment les opérations financières afin de veiller à ce que :
  - (i) tous les fonds ou autres ressources financières du Secrétariat soient reçus, gardés et dépensés dans les formes prescrites ;
    - (ii) les dépenses engagées et effectuées correspondent bien aux ouvertures de crédits et autres dotations adoptées par la Conférence du PROE, ou encore à l'objet des fonds de dépôt et comptes spéciaux et aux règlements les régissant ;
  - (e) prend toutes les précautions nécessaires pour protéger les biens, les équipements et le matériel du Secrétariat ;
  - (f) prend les mesures voulues pour que les fonds et biens du Programme régional océanien de l'environnement soient convenablement assurés.

#### **Article 26 – Profits et pertes**

Le directeur peut, après examen approfondi, passer par profits et pertes les fonds et autres avoirs irrécouvrables, à condition de porter la valeur de ces pertes à la connaissance de la Conférence du PROE.

### **ÉTATS FINANCIERS**

#### **Article 27 – Comptabilité**

- (a) Les états financiers du Secrétariat comprennent, entre autres, les états et détails suivants relatifs à l'exercice financier :
  - (i) les états des recettes et des dépenses pour tous les fonds ;
  - (ii) une comparaison des dépenses prévues au budget et des dépenses effectives ;
  - (iii) le bilan ;
  - (iv) les tableaux des flux de trésorerie ;
  - (v) les notes qui accompagnent les comptes et en font partie intégrante ;
- (b) les comptes sont préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés et modifiés pour comptabiliser les recettes, à l'exception des intérêts, sur la base de la comptabilité de caisse, et afin d'éviter le besoin de constituer des provisions pour dépréciation.

- (c) Le directeur fournit également toute information nécessaire pour rendre compte de la situation financière du PROE ;
- (d) Les comptes de chaque exercice financier sont soumis par le directeur aux commissaires aux comptes au plus tard le 31 mars suivant la clôture de l'exercice.
- (e) Les états financiers vérifiés signés par le directeur sont soumis à la Conférence du PROE suivante

#### **Article 28 – Financement de l'actif**

Toutes les dettes auxquelles donnent lieu les opérations de financement de l'actif sont incorporées dans les prévisions budgétaires et les états financiers annuels.

### **VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES**

#### **Article 29 - Nomination des commissaires aux comptes**

Sur recommandation du directeur, la Conférence du PROE nomme tous les deux ans, à sa convenance, un ou plusieurs auditeurs n'ayant aucune attache avec le Secrétariat

#### **Article 30 – Régularité des vérifications**

Tous les ans et chaque fois que la Conférence du PROE le juge nécessaire, les commissaires aux comptes procèdent à la vérification des comptes afin de certifier :

- (a) que les états financiers s'accordent avec les registres et comptes du Secrétariat ;
- (b) que les transactions financières sont correctement enregistrées dans les états financiers conformément au règlement et à la réglementation, aux dispositions du budget et autres directives applicables ;
- (c) que les titres et sommes en dépôt et à la banque ont été vérifiés sur la base de certificats reçus directement des dépositaires du Secrétariat ou d'un compte physique ;
- (d) l'exactitude des états des stocks, des meubles et autres biens et des contrôles les concernant.

---

### **Article 31– Aide aux commissaires aux comptes**

Le directeur veille à ce que toutes les facilités nécessaires soient mises à la disposition des commissaires aux comptes et répond promptement à toute demande de renseignements de leur part.

### **Article 32 – Portée du rapport des commissaires aux comptes**

Les commissaires aux comptes présentent un rapport sur les états financiers certifiés dans lesquels ils indiquent :

- (a) la portée et la nature de leur vérification et tout changement opéré dans les méthodes comptables ;
- (b) toute question affectant l'intégralité sur l'exactitude des comptes ;
- (c) l'exactitude ou non des inventaires de fournitures et de matériel sur examen des pièces fournies ;
- (d) la pertinence des méthodes comptables du Secrétariat, y compris les questions de vérification interne et l'observation du règlement financier ;
- (e) le caractère adéquat de la protection fournie par l'assurance des bâtiments, des entrepôts, du mobilier, du matériel et de tout autre bien appartenant au Secrétariat ; et
- (f) toute autre question qui doit être signalée à la Conférence du PROE ou au sous-comité du Programme de travail et du budget.

### **Article 33 – Présentation du rapport des commissaires aux comptes**

Les commissaires aux comptes présentent leur rapport au directeur dès que possible après la fin de l'exercice financier auquel il se rapporte. Le directeur communique aux membres, avant la prochaine Conférence du PROE, le rapport intégral des auditeurs, assorti de leurs commentaires sur les opérations financières et les comptes du Secrétariat, et les accompagne de toute observation qu'il souhaite y joindre

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **Article 34 – Location et baux**

Le directeur peut s'engager, par voie contractuelle ou autre, pour louer les locaux, bureaux, lieux d'entrepôt ou autres nécessaires aux activités du Secrétariat.

### **Article 35 – Application du règlement financier**

Le présent règlement financier s'applique, quelle que soit la provenance des fonds utilisés, à toutes les opérations financières du PROE.

### **Article 36 – Article 36 – Pouvoirs du directeur par intérim**

- (a) En cas de vacance du poste de directeur, les pouvoirs et attributions de celui-ci sont exercés selon les instructions du président en exercice de la Conférence du PROE, et en l'absence de toute instruction de celui-ci, par le directeur adjoint.
- (b) Au cas où le directeur du Secrétariat est absent du siège ou dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, ses pouvoirs et attributions, tels que définis par le présent règlement, sont dévolus au directeur adjoint. Dans le cas où le directeur et le directeur adjoint sont absents, le directeur nomme un directeur par intérim dont il détermine les pouvoirs et attributions.

### **Article 37 – Date d'entrée en vigueur du règlement financier et de ses amendements**

- (a) Le présent règlement prend effet immédiatement après son adoption par la Conférence du PROE.
- (a) Les modifications apportées au présent règlement prennent effet à compter de la date de leur approbation par la Conférence du PROE.

---

## Annexe XII: Observer Statements

### Australian Marine Science & Technology (AMSAT) Statement

Mr Chairman, on behalf of the AMSAT Management, I would like to take this opportunity to express our appreciation in thanking you and your Government in welcoming us to French Polynesia, to enable us to contribute to the work of the SPREP Secretariat and the Meeting.

In listening to the meeting discussions and studying the SPREP Action Plan for 2005 to 2009 and its Strategic Programmes for 2004- 2013, we note the two documents and we realize the challenges ahead, in implementing these programmes and achieving their outputs for the governments. We would like to express our intentions to work with the Secretariat and its members.

Hence this gives me the opportunity to report on some of the important progress on the implementation and management of Phase III of AusAID's South Pacific Sea Level and Climate Monitoring Project and its benefits to the SPREP countries/governments and its CROP partners.

This multi-national project addresses the objectives of your Action Plan on Climate Change, Variability, Sea Level Rise and Atmosphere, by improving the science of climate change, variability and sea level rise for the governments to take appropriate policy actions.

Our presence here is to reiterate and emphasize the important partnership that we have forged with the SPREP Secretariat, CROP Partners and the member governments in implementing this regional project.

Our project has provided continuous monitoring sea level rise, climate change and variability in the region for more than 12 years. More recently the project has completed the following activities:

- Continue monitoring and maintenance of the tide gauges;
- Installed 10 Continuous Global Positioning System (CGPS) as a network, to measure the vertical land movements. Marshall Islands and Solomon Islands are yet to have their CGPS monitoring stations installed;

- Conducted Strom and Tidetrak Modelling workshops in June/July, for the Fiji, Samoa, and Tuvalu Governments and CROP partners;
- Completion of the EEZ models;
- Continuous production and distribution of reports, data, newsletter and fact sheets to stakeholders;
- Provide technical presentation/reports to the Forum Leaders Meeting in Samoa, and to the Tonga, Nauru, Kiribati and Cook Islands governments ;
- Provide resources and contribute to USP and SOPAC Training courses in Fiji and;
- Convene the Project Coordinating Committee and Information Training Working Group Meetings in Fiji.

For your information the project management has started the process of developing a strategy for the Phase IV of the project.

In concluding, may I thank you for your patience and we look forward to your continual support, partnership and understanding in progressing this project for the benefit of the governments and region.

### Conservation International (CI)

M. Chairman, on behalf of Conservation International's President, Dr. Russell Mittermeier, I would like to congratulate SPREP and its members for a successful 15<sup>th</sup> meeting.

CI is a relatively newcomer in its relationship with SPREP, in fact this is our first statement to a SPREP meeting, but we have been just over the last few years, very much engaged together in a solid partnership for the conservation of Pacific Islands biodiversity. CI is a science-based organization aiming at biodiversity conservation in hotspots and wilderness areas in more than 30 countries on four continents. Its mission is to conserve the earth's living heritage, our global biodiversity, and to demonstrate that human societies are able to live harmoniously with nature. This is very much in line with the mission of the KR1 of SPREP for the Pacific Islands, and even

---

more so to the new strategic program on island ecosystems - thus the synergy and the strategic importance for CI to be based and work closely with the Secretariat.

Over the last two years, CI has established conservation relationships with more than 40 Pacific partners, including Governments, NGOs and other key stakeholders as part of the establishment of its Centre for Biodiversity Conservation in Melanesia with the financial assistance of the Betty and Gordon Moore Foundation. The Centre supports on-going initiatives in conservation in Papua New Guinea, New Caledonia, the Solomon Islands, and Fiji, together with leading the Critical Ecosystem Partnership Fund initiative for the Polynesia-Micronesia Hotspot.

For this last initiative alone, together with SPREP and other partners such as TNC, WCS, the IUCN/ISSG, the Bishop Museum, USP, WWF and more recently the Government of French Polynesia, we have spent the last year in scientific consultations and roundtables on biodiversity issues and priorities, in Pohnpei for Micronesia, in Apia for Western Polynesia, in Suva for the Fiji islands and will do so next week, here in Pape'ete, for French Polynesia.

The Donor Council of the CEPF which comprises the Heads of the GEF, the World Bank, the MacArthur Foundation, CI and the Government of Japan will meet in November this year to approve the funding of this Ecosystem Profile for Polynesia and Micronesia and this will guide the strategic directions and investments of the fund for conservation action by Civil Society across the region (around 140 key sites of global significance). The species and protected area databases, as well as the GIS map layers and meta-data produced for this profile are held at SPREP. It is great to see this used as a major contribution in the preparation of the Pacific Islands Environment Outlook 2004 for the 10 year review of the implementation of the Barbados Programme of Action for Sustainable Development of Small Island Developing States (SIDS), that your meeting of officials have just noted.

Defining conservation outcomes with regional and

international significance will remain a priority of CI's on-going work in the region, and we are continuing this partnership to cover the island of New Guinea (in collaboration with TNC and CSIRO Australia), the New Caledonia Hotspot (with our New Caledonia partners) and the Melanesia Islands Hotspot comprising the Bismark group, the Solomon Islands and Vanuatu.

The same approach in strategically defining conservation priorities will be applied in the marine and coral reef realms with the support of the Government of France, as part of the Coral Reef Initiative for the Pacific to be initiated shortly.

This coming year is full of critical challenges for SPREP and its members, with the advent of Mauritius 2005 and the BPOA+10, as well as the opportunity to influence the CBD Program of Works on Island biodiversity. It will also mark the launch of the UNESCO World Heritage - Pacific 2009 initiative among others.

In this context, I would like once again to thank the Director of SPREP and his staff for their support, without which the relevance and impact of the work described earlier for the Pacific Islands would have been much diminished, and congratulate SPREP and its members, for the adoption of its comprehensive strategic programme and action plan.

I am pleased to reaffirm Conservation International's full commitment in supporting SPREP and its members towards achieving our common goals and mission, particularly in the implementation of the islands ecosystems program, and in looking jointly at innovative ways to collaborate that make the best use of our scarce resources, even if this means, as the Director has alluded to... sharing a few secrets or two, ...perhaps... for the benefit of this partnership.

Fa'afetai lava, Maururu

---

## Global Environment Facility (GEF)

Mr Chairman, honourable Ministers, SPREP Director Asterio Takesy, distinguished delegates and observers.

It is an honour to have been requested to address you at the opening session of the Fifth Environment Ministers' Meeting of the South Pacific Regional Environment Programme here in beautiful Pape'ete. And allow me to convey to you the best wishes of UNDP Administrator, Mark Malloch Brown, for success in your deliberations.

The theme of this meeting, "Sustaining the Pacific Environment Through Effective Partnerships" is very appropriate, since only by effective partnerships can we ensure the environmentally sustainable development of the Pacific island nations. The over-exploitation of natural resources on both land and ocean has resulted in environmental degradation which threatens sustainable development. And coming myself from the island of Goa on the west coast of India, it is clear to me that if the Pacific island nations are unable to solve these problems, they will not be able to meet the development targets in the UN Millennium Declaration, including MDG-7 which calls for reversing the loss of environmental resources by the year 2015.

Distinguished delegates, as you know UNDP is the United Nations global development network, advocating for change and connecting countries to knowledge, experience and resources to help people build a better life. We are on the ground in 166 countries, working with countries on their own solutions to national and global development challenges. The poor are the most vulnerable to environmental degradation – often the result of governance failures. So our UNDP-GEF projects focus on policy, legal and institutional reforms to address barriers to transfer of proven technologies and practices for sustainable development.

Since I am UNDP's GEF Executive Coordinator, I have been requested to focus on the Global Environmental Facility. You already know that the GEF was established to promote international cooperation and to finance actions to address critical threats to the global environment. Its areas of focus include biodiversity, climate change, land degradation, international waters, persistent organic pollutants, and ozone layer depletion in CIS countries. But, more

importantly, governments established the GEF as a partnership between UNDP, UNEP and the World Bank so as to utilize the strengths of the three agencies, to better promote cost-effective solutions, and to help ensure mainstreaming of the environment into sustainable development strategies and programmes. And this approach is working since every year the three agencies have to inform the GEF Council on their environmental mainstreaming activities.

UNDP's GEF cumulative portfolio combines US\$1.8 billion in GEF grants with US\$3 billion in co-financing, demonstrating the key role of co-financing in our programme, which includes support to biodiversity conservation efforts in 141 countries, climate change projects in 111 countries and collaborative efforts in 17 transboundary water bodies involving 103 countries. We also have active programmes in land degradation and POPS. And a significant part of all these projects and programmes covers regional, national and local capacity development which is UNDP's *raison d'être*.

The GEF Small Grants Programme (SGP) is a corporate GEF initiative which is being implemented by UNDP on behalf of the GEF partnership. With grants under \$50,000 per project and with the average grant size of around \$15,000, SGP promotes actions at the local community level that serve to protect the global environment. SGP is active in 73 countries with over 4,000 approved projects and is the most visible face of the GEF in many countries. UNDP also implements for the GEF partnership the GEF National Dialogue Initiative – formerly called the Country Dialogue Workshops – which has assisted countries host country-driven, targeted multi-stakeholder policy dialogues on the GEF to identify country's priorities and needs, contribute to national and sectoral policies, and help build partnerships.

UNDP-GEF has 80 ongoing and pipeline projects in Pacific island nations, 70 national projects executed by Governments themselves and 10 regional projects executed by regional organizations. And of course there are also regular UNDP projects funded from core and other funding sources. Some of our key activities in the Pacific islands are as follows:

In **climate change**, 13 PICs have completed their First National Communications, and several countries are submitting proposals for their Second National Communications. 5 least developed countries are implementing national adaptation projects. We have

---

a medium-size project in Fiji, with others in the pipeline for Marshall Islands, Palau and Samoa. The regional renewable energy project is being implemented and discussions with stakeholders on a regional adaptation project are ongoing.

In **biodiversity**, most PICs have prepared GEF-funded National Biodiversity Strategy and Action Plans. Samoa, Vanuatu and Micronesia have medium-size projects, a full-size project is ongoing in Papua New Guinea, and another is under preparation in the Solomon Islands. The South Pacific Biodiversity Conservation Programme was the first major (\$10 million) UNDP-GEF intervention in the Pacific, and a number of lessons have been learned from that project. A regional invasive species project is also under preparation.

In **international waters**, we have the Pacific SIDS Strategic Action Plan \$12 million project executed for UNDP by SPREP, and based on it we are preparing the Pacific SIDS Oceanic Fisheries Management project which would be executed by Forum Fisheries Agency. We are also looking at a Pacific SIDS Integrated Watershed Coastal Area Management project. And this is the focal area where we have most partnerships with UNEP and other bodies.

The recently approved UNDP-GEF **Land Degradation** Portfolio Project for Least Developed Countries and SIDS targets focuses on sustainable livelihoods – a key component of UNDP’s work on poverty alleviation. It targets countries that have ratified the Desertification Convention but not yet completed their National Action Plans – a total of 48 countries. \$29 million of GEF funding is reserved for these countries for expedited medium sized projects to promote sustainable land management practices through strengthened national and local level capacity development and mainstreaming into national development strategies and policies. An equal amount of \$29 million in co-financing will be leveraged.

GEF **Small Grants Programmes** have started in Papua New Guinea, Fiji and Samoa, and a new sub-regional programme is starting this month covering the Marshall Islands, Micronesia and Palau. SGP is trying to be proactive, such as by linking Niue and Cook Islands with the ongoing SGP programme in Samoa. Co-financing efforts are continuing with the Asian Development Bank, and the Governments of

Australia, France and New Zealand. SGP is making use of existing networks for coordination and communication such as USPnet and SIDSnet, and is looking into the possibility of using local NGOs for streamlined fund management.

The **National Capacity Self Assessment (NCSA)** - which covers biodiversity, climate change and land degradation - is the one opportunity countries have to honestly evaluate national capacities to meet their commitments under the environmental conventions. Agencies often find in a particular country that the three convention focal points do not effectively communicate with each other and have a poor working relationship with the country’s GEF focal point. This seriously reduces a country’s ability to benefit from synergies between the focal areas. So the NCSA process – in addition to being country-owned and driven and fostering multi-stakeholder consultations – is a unique opportunity for countries to link their global environmental obligations to national sustainable development goals and determine their capacity needs.

And then we have the constraints. As was mentioned by several delegations this week, many environmental agreements and conventions have come into force, putting additional demands on PIC country capacity. There is a significant gap in most PICs between the pro-environment commitment and the capacity to deliver environmental benefits at the national and local level. Experience from previous and on-going GEF-funded Pacific enabling activity projects shows that GEF guidelines have less flexibility than what PICS normally would require (e.g. for equipment purchase). PICs find GEF requirements for project formulation difficult and time consuming. Procedural issues such as periodic reporting, recruitment of staff and disbursement procedures often delay project execution.

Now the good news. Help is on the way! Simplifying the GEF process is one of the key priorities of both the GEF Chairman and CEO, Leonard Good, as well as UNDP, UNEP, and the World Bank. Specifically:

- for **enabling activities**, in order to reduce the huge amount of time and effort spent on individual approval processes, the GEF now approves them in umbrella packages (e.g. the Climate Change Second National Communications where 130 were approved as a package, 100 through UNDP and 30 through UNEP with

- 
- large savings in administrative time and costs)
  - **medium-size projects** – those under \$1 million - were supposed to be quickly formulated and rapidly approved. But many of them have taken almost as long to formulate and approve as full size projects. GEF is trying to streamline the formulation process and expedite approvals. One proposal is for super expedited approvals for grants up to \$150,000, and expedited approvals for grants between \$150,000-\$300,000. The LDC-SIDS Land Degradation Portfolio Approach is another example of expedited MSP approval under a GEF approved framework.
  - for **full-size projects**, efforts are underway to streamline the approval process.

SPREP and UNDP-GEF have partnered over the last decade to address key environmental priority areas in the Pacific and UNDP has become the largest donor to SPREP which is one of our key executing agencies in the Pacific. We are currently working to further strengthen our strong working relationship so as to most effectively assist the countries we serve.

UNDP strongly advocates a regional approach to solve cross-boundary environmental problems in the Pacific. At the national level, a country's own efforts are critical. However, given the large number of environmental conventions and agreements that have to be followed, the exchange of experiences and transfer of best practices and lessons learned between island countries becomes critical and this is what SPREP is best placed to support. We believe that SPREP needs to further strengthen its core areas of competence so as to effectively provide member

countries with policy advice and quality consultancy services that support national implementation efforts. And our UNDP offices are here to assist in this effort, as witnessed by Joyce Yu, the UNDP Resident Representative in Samoa, who has been with you all week.

So SPREP and UNDP have common interests and complementary responsibilities, and during the week's discussions we have listened carefully to your needs, and this critical input will help us better align our services to meet your needs.

Finally allow me to mention that the Pacific Island UN Ambassadors in New York are a good vehicle to promote the environment and sustainable development needs of your countries, particularly on GEF issues. On Wednesday 8<sup>th</sup> Sept., my senior staff and I scheduled a briefing for 11 of the PIC ambassadors at UNDP headquarters and they provided excellent feedback which have been incorporated into this presentation. They are a powerful resource, especially given their ability to effectively liaise with both UNDP and the GEF Secretariat. We agreed that I would brief them once every six months on critical developments affecting your countries.

Mr. Chairman, since the replenishment of the GEF would be based on impacts and results achieved, we have some copies of our lessons learned in the different areas, which will be circulated to you for information. And let me conclude by thanking the government and people of French Polynesia for their wonderful hospitality which has really made this visit one to remember. I thank you.

---

## INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE (IFAW)

IFAW is pleased to participate as an Observer in the 15<sup>th</sup> SPREP Intergovernmental meeting.

### IFAW

IFAW was founded in Canada in 1969 and has grown to become one of the world's leading animal welfare organizations with representation in 15 countries and more than two million supporters around the world. IFAW brings a unique perspective to animal welfare by having a clearly stated aim in its Mission Statement to "promote animal welfare policies that advance the well-being of both animals and people". IFAW is committed to achieving balanced solutions to conservation challenges - solutions that meaningfully address the needs of both wildlife and people in the world we all share.

IFAW Asia Pacific has had a long association with SPREP through collaborative work in the region's marine species programmes. This has included supporting:

- o the promotion and development of whale watching tourism widely in the region – including in Tonga, Niue, Samoa, Vanuatu, and the Solomon Islands,
- o the establishment of the IFAW Marine Awareness Centre in Vava'u Tonga,
- o the establishment and management of national whale sanctuaries and the proposal for a South Pacific Whale Sanctuary,
- o SPREP's Regional Marine Mammal Conservation Programme – including funding the 10 year review (2003) and collaboration on the new SPREP 2003-2007 Marine Species Action Plans for Whales and Dolphins, Dugongs and Turtles, and
- o the South Pacific Whale Research Consortium by funding its establishment and supporting its research on whales and dolphins.

### SPREP Marine Species Action Plan 2003-2007

Developed in 2003, the SPREP 2003-2007 Action Plans for Whales and Dolphins, Dugongs and Turtles have been described by Pacific Island Forum Leaders as a 'comprehensive framework' (PIF

Communiqué 2003), yet more than a year later they are still largely unfunded. IFAW is deeply concerned at the current lack of resources for the region's marine species programmes and the urgent need to recruit a new SPREP Marine Species Officer. IFAW urges all SPREP members to support these Action Plans.

IFAW is committed to finding resources for these Plans and has this week signed a Memorandum of Understanding with SPREP, providing a partnership framework to achieve this.

### Whale Sanctuaries

IFAW would like to take this opportunity to congratulate those SPREP members who have declared national whale sanctuaries or similar protection measures and encourages others to do so. This is a solid achievement of more than 10.5 million square kilometres of whale sanctuaries currently declared in the region.

It is well recognised that national whale sanctuaries would be complemented by the establishment of a South Pacific Whale Sanctuary (SPWS) as agreed at the 2001 SPREP Regional Forum and endorsed by Forum Leaders later that same year.

IFAW is thus disappointed and concerned [that at recent meetings of the IWC](#), some SPREP members [have failed to support](#) or [have actively opposed proposals for](#) a SPWS. Further, they have [voted to abolish](#) the existing Southern Ocean Sanctuary, the summer feeding ground for [whales that come to the Pacific to breed during winter](#). IFAW is concerned that the main reason given for this [position is concern about the alleged](#) impacts of whales on commercial important fish stocks, i.e "whales eating fish".

### Whales And Fisheries Interactions

IFAW notes that SPREP has recently [implemented](#) the Forum Leaders 2003 decision to provide a comprehensive scientific assessment of the interactions of whales and fisheries in the South Pacific. IFAW commends this assessment to all SPREP members as a [comprehensive](#) summary of the knowledge in this area and notes from the report that:

---

“There are no reports of large whales in the South Pacific eating tuna. Furthermore, since Antarctic krill is not a prey item for tunas or other commercially valuable fish species in the South Pacific, there is also no competition for prey species between most large whales and tunas. “

The SPREP report also states:

*“...smaller toothed whales are known to sometimes take hooked fish from the longlines of tuna fishermen, a behaviour defined as ‘depredation.’ With the rapid growth of domestic longline fisheries in the South Pacific, reports of these interactions have increased in recent years. It is unclear whether this is due to inaccurate reporting of shark damage to fish, an increase in the number of cetaceans in the South Pacific area, or a behaviour that has been learned by a number of cetacean species. It is also possible that the reported increase in depredation reflects the fact that local fishers are now encountering a similar scale of problem as has been experienced by distant water fishing nations operating in these waters over the past 40 years.*

*The Secretariat for the Pacific Community (SPC) has estimated that the impact of depredation by whales on hooked fish in the region is relatively minor (0.8%), and is significantly less than the impact of depredation by sharks. Nevertheless, industry perceives these interactions to be having an adverse economic impact on their fisheries because depredation causes loss of catch and gear, and may increase vessel operating costs. Furthermore, for an individual fisher in the South Pacific, financial losses could lead to negative actions towards cetaceans, which are normally held in high regard throughout the Pacific.”*

Overall the SPREP report concluded:

1. “Large whales have no impact on commercial fisheries in the South Pacific region;
2. Removal of hooked fish by small toothed whales (depredation) is known to occur in the region, as it does in every other ocean of the world;
3. The impacts of depredation by small whales are generally minor;”

This is consistent with recent international findings, [such as a recently published](#) global study of marine mammal habits and fishing fleets, [which](#) found “about 80% of the world’s fish catch comes from regions where there is very little overlap with marine mammals, and 99% of marine mammal feeding takes place where very little fishing occurs” Kaschner (2004) as reported in New Scientist.

IFAW therefore strongly recommends to all SPREP members that there is no logical foundation to reduce support for whale sanctuaries, especially the creation

of a South Pacific Whale Sanctuary, on the basis of concern about whales eating fish.

IFAW urges SPREP members to renew their support for the proposal for a SPWS under the auspices of the IWC.

Once created, this sanctuary will complement the Forum-supported Southern Ocean Sanctuary and provide comprehensive protection for endangered great whales on their Southern Ocean feeding grounds, South Pacific breeding grounds and migratory pathways between them.

IFAW recognises it is important to address the issue of fisheries depredation and commends the Plan of Action [adopted at](#) the first ever international workshop on this issue convened by SPREP in November 2002. IFAW is currently supporting this Plan of Action by [funding a](#) researcher to work with fisheries and environment interests in Samoa, where depredation [of hooked tuna](#) has been [a concern for local fishers](#).

### **SPREP And CMS**

IFAW believes the Convention on Migratory Species (CMS) has a potentially valuable role to play in the region and has supported the two regional SPREP/CMS workshops aimed at scoping a regional arrangement for marine mammal conservation management. IFAW strongly supports the draft CMS MOU for the Conservation and Management of Marine Mammals in the SPREP region and urges SPREP members to complete this agreement well before the next CMS Conference of the Parties in 2005.

### **CITES**

IFAW notes the upcoming 13<sup>th</sup> Conference of Parties of the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES), to be held in Bangkok, Thailand, from the 2<sup>nd</sup>-14<sup>th</sup> October 2004, and looks forward to working with Pacific member countries of CITES – Australia, New Zealand, Fiji, Vanuatu, Papua New Guinea and Palau – to strengthen conservation measures designed to protect wildlife species threatened by international trade.

Of regional significance, IFAW welcomes the species proposals submitted by Australia and Madagascar to list the Great white shark (*Carcharodon carcharias*) to Appendix II with a zero annual export quota and the

---

proposal by Fiji, Ireland (on behalf of the Member States of the European Community), and the United States of America, to list the Humphead wrasse (*Cheilinus undulates*) to Appendix II of the Convention. Both species are threatened by international trade and listing under CITES will assist in global conservation efforts.

### **IFAW Calls On SPREP Members at Their 15<sup>th</sup> Meeting to**

- \* RESOURCE the 2003-2007 SPREP Marine Species Action Plans - including the recruitment of a new SPREP Marine Species Officer,
- \* DECLARE, if [they have](#) not already [done so](#), their [national](#) waters as whale sanctuaries;
- \* RENEW support for a South Pacific Whale Sanctuary under the auspices of the IWC at the 57<sup>th</sup> meeting of the IWC in [Ulsan, Korea, June 2005](#);
- \* [CONCLUDE a MOU to protect marine mammals in the South Pacific under the auspices of the Convention on Migratory Species](#);
- \* REPORT progress on these issues and actions at the 16<sup>th</sup> SPREP Meeting

SPREP members have a unique role to play for the recovery of marine species, including whales, dolphins, dugongs and turtles. Resources and long-term support are urgently required to fulfil the Vision agreed in the SPREP Marine Species Action Plans for these species:

*“A Pacific Ocean where populations of whales, dolphins, dugongs and marine turtles have recovered to healthy levels of abundance, have recovered their former distribution and continue to meet and sustain the cultural aspirations of Pacific peoples.”*

IFAW is committed to assist SPREP and its members to implement this vision wishes all delegates a productive Fifteenth meeting of SPREP and we thank SPREP and its members for the opportunity to participate.

### **The University of the South Pacific (USP)**

Thank you Mr. Chairman. I am indeed very pleased to bring warm greetings and best wishes from USP to all the distinguished delegates of the 15<sup>th</sup> SPREP Meeting of Officials. At the outset, may I congratulate SPREP for its outstanding achievements so far and wish the organization continued success for its programmatic approaches as it enters a new decade. Mr. Chairman, SPREP and USP share similar visions in the areas of natural resource management, pollution prevention, climate change & variability, waste management, capacity building and sustainable development issues in general. It is USP's firm belief that *education, training and research* constitute the most important foundation for sustainable development.

Through its network of 3 campuses and 14 Centres (mini campuses) linked by our telecommunication network called USPNet - with its recently acquired additional bandwidth capacity - the University continues to pioneer the delivery of a flexible education programme, often reaching out to the remote unreached. In so doing, USP has been working closely with SPREP, in fields related to SPREP's new Programmatic areas: Island Ecosystems and Pacific Futures. May I highlight a few of these collaborative efforts Mr. Chairman?

#### **Specialised Capacity Building Programmes:**

- **Climate Change:** As part of the PICCAP initiative a postgraduate level training programme on '*Climate Impact, Vulnerability and Adaptation Assessment*' (the V&A Program) was developed jointly by SPREP, IGCI and USP and we have been offering this 15-week IPCC type training since 1999. So far we have trained about 75 people through this programme.
- **Climate Variability:** A new initiative within the joint SPREP/USP Type II (WSSD) on "Capacity Building" is a special 2-week Training Programme on '*Climate and Extreme Events*' that was launched in June 2004, USP, Suva. This is a shorter version of the 15-week V&A Program focusing on current climate extremes such as floods, droughts cyclones etc than climate change per se. About 20 regional participants attended the training. Two in-country repeats of this training are planned for 2005 before offering it on a regular basis. The partners in this important

---

initiative, Mr. Chairman, are the CAPaBLE Programme of APN and START global change research networks, SOPAC, NIWA NZ and the University of Hawaii.

- **Conservation:** A similar USP (IAS-PACE)/SPREP training programme for natural resource management called Pacific Island Community-based Conservation Course, PICCC, has been developed in collaboration with the University of Wales in UK and we have offered the course twice in the last two years and it will be offered again in semester 1, 2005.
- **MEAs Capacity Building:** Another on-going area of active participation USP has with SPREP is in the promotion of the WSSD outcomes including the 14 Pacific Island's Type IIs. I would like to reiterate USP's commitment to working closely with SPREP and the regional countries to promote these initiatives. In addition, USP is fully committed to the current BPPOA+10 processes leading to the Mauritius meeting and beyond.
- **IWP:** As part of the International Waters Programme, SPREP and USP (Marine Studies Programme) have developed and implemented two special training programs last year and we are currently in the process of facilitating the postgraduate level training and research for the participating countries.
- **Renewable Energy:** USP's 'energy team' (contact PH Dept), working with UNESCAP and SOPAC, has developed a pilot training programme for 'renewable energy management'. Based on this a regional training workshop was conducted early this year. We hope this training programme will be very relevant for SPREP's PIREP initiative.
- **ICM:** The Institute of Applied Sciences (IAS) at USP and SPREP are involved in the development of a training programme for integrated coastal management (ICM) involving the concept of locally managed marine areas (LMMA), and for this we are working closely with the University of Rhode Islands.
- **SIDS Univ Consortium:** As a demonstration of this commitment Mr. Chairman, within the ambit of our joint Type II on 'Capacity Building USP has been working with other SIDS Universities in establishing a Consortium to offer joint courses, teaching/

training programmes and to promote targeted research activities across the SIDS region. We plan to launch this Consortium in Mauritius during the IM.

### Research, Monitoring and Env. Governance

- **AIACC Res Project:** In climate change research, Mr. Chairman, the USP/SPREP / IGCI project, AIACC, requires special mention. This GEF/START funded project is a two country – Fiji and Cook Island – initiative which focuses on developing integrated assessment methodologies and models. We hope to provide regional training within the scope of AIACC and SPREP's CIDA projects.
- **Env Monitoring:** In the area of research and observational (analytical) capacity building, we see great possibilities for SPREP-USP collaboration. USP has one of the most advanced instrumental analytical capacity in the region and we will be happy to work closely with SPREP on POP & PCB issues, chemical waste management, pollution assessment, UV monitoring and data archiving. *Mr Chairman. in this context I would like to report that USP's analytical lab at the Institute of Applied Sciences has recently acquired ISO 17025 accreditation making it an internationally recognized lab in our region.*
- **Governance:** Mr. Chairman, USP and SPREP believe that good governance lies at the heart of sustainable development. USP is committed to our regions efforts to improve governance at all levels through new and innovative programs. Realising this, USP has established the Pacific Institute of Advanced Studies in Development and Governance and it is hoped that USP and SPREP will be able to work together in the 'Governance for Sustainable Development' area in future.

In conclusion, Mr. Chairman, I am pleased to say that USP is fully committed to working with SPREP through its Pacific Centre for Environment and Sustainable Development as a focal point and would like to enhance our collaboration to an MOU level partnership by this time next year.

I wish SPREP and its new Strategic Programmes all the very best.

Thank you

---

## United Nations Environment Programme (UNEP)

Mr Chairperson, Distinguished delegates, first of all I bring you the best regards and wishes of Dr K Topfer, Executive Director of UNEP and USG of the UN. Dr Topfer attaches great importance to the SPREP region and looks forward to enhanced cooperation between UNEP and SPREP as a result of this meeting.

Allow me to congratulate the secretariat for the effective preparation of this meeting, and thank French Polynesia for hosting this important meeting in this most beautiful place. I wish also to congratulate you, Mr Chairperson, for the effective and insightful manner in which you conduct this meeting.

I would like to bring to the attention of the distinguished delegates 5 short issues:

- First the importance UNEP attaches to the Mauritius SIDS conference and UNEP's hope that the conference will deliver concrete results. I would like to draw your attention to a publication UNEP has produced in preparation for the Mauritius conference, summarizing all UNEP activities in the SIDS countries. It is obvious from this publication that there is room for a more coherent delivery by UNEP of its programmes at the national and regional level, and we are working to do so. SPREP might be instrumental in this regard.
- Secondly, with regard to the National Capacity Self Assessment that were discussed yesterday, I would like to draw your attention to the Intergovernmental Plan on Capacity Building and Technology transfer, that is currently under development in UNEP. The national capacity self assessment could provide a very useful input to this Intergovernmental plan and further guide UNEP's capacity building activities in this region.
- Thirdly I would like to bring to the attention of the distinguished delegates the mandate of UNEP to improve cooperation between different MEAs. We look forward working with SPREP and the countries in

the region in implementing this mandate, noting the work the secretariat, jointly with UNU, is proposing to undertaken in this area in 2005.

- Fourthly I briefly would like to mention the new global Regional Seas Strategy, which aims at increasing the RS contribution to SD, enhance countries' ownership for the conventions they signed, and increase the visibility and effectiveness of the RS, individually and collectively. We hope SPREP will be an effective partner in this new global RS strategy and we look forward welcoming the Director and the chairperson of the CPO in Istanbul on 29<sup>th</sup> November to 2<sup>nd</sup> December this year.
- And lastly, Mr Chairperson, 80% of all pollution in the seas originates on land. As the coordinator of the GPA I will do everything within my power to ensure that the implementation of "The Regional Programme of Action for the Protection of the Marine Environment of the Pacific Island Region for the Effects of Land-based Activities" is further enhanced in the next biennium, building amongst others on:
  - o The 4 National programme of actions we are initiating in the region jointly with SPREP and funded by the US;
  - o Our experience in the Caribbean region with the WW2BW partnership and I take the occasion to draw your attention to the report that is available of the Miami meeting;
  - o We also wish to follow up to the H2O conference – Hilltops to Oceans- we conducted, jointly with the Australian government, in Cairns this year. We trust that this conference gave the impetus for a more effective delivery of the GPA in the region.

To end, allow me, Mr Chairperson, to express once again the great importance Dr Topfer attaches to SRPEP and his willingness to enhance cooperation.

Thank you.

---

## University of California Berkeley

Mr. Chairman, first of all I would like to express my gratitude for the opportunity to attend this meeting and to say a few words on behalf of the University of California Berkeley and its Richard B. Gump South Pacific Research Station located here in French Polynesia on the island of Moorea.

Human well-being depends on the intelligent management of our interaction with natural systems. To manage intelligently, societies must make informed policy decisions; this requires an understanding of how the target system works. Generating such knowledge is the role of research scientists and a primary mission of my institution.

Natural systems are incredibly complex and research into their structure and function requires extremely high investment. Research cannot be done everywhere, therefore, and so science has often adopted a model system approach, focusing efforts on a few tractable systems, determining general rules, then applying and testing them elsewhere.

The Pacific Islands, as a region, is a model system for ecological research. The unique gradient in species richness across archipelagoes from South-East Asia to Polynesia represents a global resource for ecological science, providing an unparalleled opportunity to investigate the role of biological diversity in ecosystem structure, function, and resilience. The resulting knowledge will benefit the Pacific Islands foremost, but it will also provide new scientific insights to inform natural resource management around the world.

The Pacific Islands thus have the potential to attract significant international investment in ecological research. France has a long tradition of supporting science in the region as was impressively showcased at the French Research in the Pacific Symposium in New Caledonia a few weeks ago. For example, our colleagues at the French marine lab, CRIOBE, in Moorea have generated some of the longest term coral reef data sets in existence.

Other countries, including the United States of America, are also investing heavily in Pacific research. Just a few months ago, for example, and after an intense competition among proposed sites, the US National Science Foundation (NSF) awarded a renewable 6-year grant of approximately \$ 5 million for a new Long-Term Ecological Research (LTER) site focused on the coral reef ecosystem of Moorea. The Moorea Coral Reef LTER becomes one of only three marine sites in the prestigious 26-site LTER network.

Work carried out in Moorea by researchers associated with the Gump Station and CRIOBE will help scientists better understand the processes that drive the functions of coral reef ecosystems allowing us to make more accurate predictions of how they respond to environmental change, whether human-induced or from natural cycles.

The generation of such knowledge is fundamental, but equally important is its dissemination. The French coral reef initiative in the South Pacific is thus a timely and important effort to establish mechanisms for scientific exchange and collaboration among research hubs, such as Moorea and New Caledonia, as well as the transfer of ecological knowledge and savoir-faire from those hubs to local communities throughout the region.

To conclude, I'd like to reiterate my appreciation for this opportunity to meet with SPREP member representatives and to explore ways to promote the Pacific Islands as a model system of global significance for ecological research. SPREP, both through its members and the Secretariat, is an important partner in improving our collective understanding of Pacific ecosystems and in strengthening our ability to manage island resources to maximize human well-being in the natural environment.

Thank you, merci, mauruuru!

---

## **United Nations Development Programme (UNDP)**

Thank you. Good morning Director of SPREP, distinguished delegates and Observers, At the outset, let me reiterate our appreciation for the opportunity to participate actively in this 15<sup>th</sup> Meeting of Officials and to present Remarks at the Ministerial segment on Friday. This heralds our 13th year of support to SPREP through programme funding available from the GEF. As the largest project funder for the past 13 years, we feel that the invitation extended to UNDP –GEF is a demonstration of proactive leadership on the part of the Director to build effective partnerships, the theme of this year's Meeting. We also accept the Director's challenge put to donor agencies. In this regard, the Assistant Secretary-General of UNDP and Regional Director of the Asia/Pacific Bureau will pay a visit for the first time to SPREP Headquarters in mid-October. Frank Pinto's presence here is a testament to strengthening and expanding our support to SPREP and the PICs.

Our relationship with SPREP began in 1991 to present with a total of USD\$26,000,000 . Our partnership has accessed GEF funds with co-financing in the focal areas of biodiversity, climate change, renewable energy & international waters. A significant pipeline is also in place which carries into the next decade. In relation to the strategic work programme of SPREP, we are pleased to see the integration of UNDP project staff and project targets integrated into the ongoing work and mandate of SPREP. We see no conflict in alignment with the key results to be achieved by UNDP projects funding.

UNDP is the United Nations global development network and sustainable environmental management & energy is one of our 4 focus priorities. As such, through our 3 Country Offices in Fiji, PNG and Samoa, the entire Oceania is covered. Dialogue with your UNDP Country Office can ensure that GEF submissions meet national priorities and global benefits. May I point out that UNDP has pledged significant resources to environmental programmes in the region. We have recently launched 2 new regional projects: one on renewable energy based in SOPAC complementing PIREP and secondly, on energy and poverty reduction. This project will have a PIC component operating out of UNDP Samoa. A third regional project on environmental governance is in the pipeline. UNDP Samoa is the Pacific focal point for regional environment programming whether from core or other resources.

Lastly, our partnership with SPREP is based upon a commitment to regional cooperation and to regional organisations to enable a coherent Pacific voice, when needed. Our global commitment is guided by the achievement of MDG goal 7: environmental sustainability; this is our collective target agreed upon by all PICs Heads of States.

Thank you very much.

---

# **Cinquième conférence des ministres de l'environnement**

## **Rapport de la Cinquième conférence des ministres de l'environnement**

**17 septembre 2004  
Pape'ete, Polynésie française**

---

## Déclaration de la Conférence des ministres de l'environnement

**Les ministres des Fidji, de la France, de Kiribati, de Niue, de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, du Samoa, de Tokelau et de Tuvalu, ainsi que les représentants officiels de l'Australie, des États fédérés de Micronésie, des États-Unis d'Amérique, de Guam, des Îles Cook, des Îles Marshall, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Samoa américaines, des Tonga, de Vanuatu et de Wallis et Futuna, réunis à Papeete le 17 septembre 2004 à l'occasion de la cinquième Conférence des ministres de l'Environnement :**

**Ont réaffirmé** le rôle critique que joue le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) pour répondre aux préoccupations environnementales de la région Pacifique et promouvoir le développement durable ;

**Ont noté** l'importance du *Plan océanien* approuvé par les dirigeants du Forum afin de promouvoir la coopération régionale ainsi que le rôle important qu'assume le PROE dans la mise en œuvre de ce plan et la nécessité de faire des progrès concrets dans ce domaine d'ici 2005 ;

**Ont pris acte** du rapport présenté par l'honorable ministre de l'Environnement de la Nouvelle-Zélande au nom du président de la Conférence des ministres de l'Économie du Forum et souligné la nécessité de poursuivre le dialogue sur les rapports qui existent entre les facteurs environnementaux et économiques influant sur le développement durable et dont l'importance a été soulignée lors de la Conférence des ministres de l'Économie du Forum en 2004 ;

**Ont approuvé** le *Plan d'action 2005-2009 pour la gestion de l'environnement de la région du pacifique* ;

**Ont exhorté** les Membres à collaborer avec le Secrétariat pour adopter sans tarder les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action en tenant compte des diverses démarches et des partenariats nécessaires à cette fin ;

**Ont adopté** les *Programmes stratégiques 2004-2013* conçus pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action ainsi que la structure remaniée de l'organisation ;

**Ont pris acte** des retombées des Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia, de Nouméa et de Waigani et exhorté les Membres du PROE qui ne sont pas parties à ces conventions à le devenir et à appuyer le travail régional réalisé dans leur cadre ainsi que la création du Centre régional océanien de l'information et de transfert de technologies ;

**Sont convenus** que l'Organisation aura pour nouveau nom « Programme régional océanien de l'environnement » (en conservant l'acronyme PROE) et que le Secrétariat sera désigné par l'expression « Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement », ces modifications prenant effet immédiatement ;

**Ont favorablement accueilli et approuvé** la demande de Palau d'adhérer à la *Convention portant création du PROE* et pris note de l'intention de Vanuatu de la ratifier avant la seizième Conférence du PROE ainsi que des démarches entreprises par les États-Unis d'Amérique en vue d'y devenir Partie ;

**Se sont engagés** à participer au plus haut niveau à la conférence de Maurice en 2005 chargée de la révision du Programme d'action de la Barbade ;

**Ont reconnu** les liens existant entre le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la révision décennale du Programme d'action de la Barbade, le Plan Pacifique, le Plan d'action du PROE et l'élaboration de stratégies nationales de développement durable conformément aux objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg ;

**Ont remercié** l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les autres bailleurs ayant contribué à la préparation de cette importante conférence ;

**Ont exhorté** le Secrétariat à aider les pays à compléter leurs préparatifs en vue de la Conférence de Maurice, soulignant à cet égard la nécessité de poursuivre leurs travaux sur des initiatives pratiques abordant les problèmes liés aux transports. D'aucuns estiment que la vulnérabilité aux changements climatiques des petits États insulaires en développement n'a pas été suffisamment prise en compte dans l'indice de vulnérabilité environnementale ;

---

**Ont exhorté** les Membres à payer l'intégralité des contributions exigibles et des arriérés avant la fin 2004 et accueilli favorablement l'intention de la France d'augmenter sa contribution au Secrétariat ;

**Ont avalisé** les décisions prises par la Quinzième Conférence des représentants officiels du PROE ;

**Sont convenus** que la Conférence des ministres de l'Environnement se tiendra tous les deux ans, ou en tant que de besoin.

*S'agissant du thème de la Conférence des ministres de l'Environnement « Les partenariats au service d'un environnement océanien durable » :*

La Conférence :

**A reconnu** les enjeux environnementaux, sociaux, culturels et économiques auxquels est confrontée la région océanienne, l'importance de l'environnement dans le processus de planification et la nécessité de nouer, de promouvoir, de construire et de renforcer les partenariats bilatéraux et multilatéraux associant les États, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et les instituts de recherche dans l'action menée pour parvenir à un développement durable ;

**A souligné** que les Membres et le Secrétariat doivent s'attacher à renforcer les capacités dans le domaine de la recherche scientifique et qu'il convient d'engager des travaux complémentaires sur les populations océaniques ;

**A félicité** la France pour son *Initiative en faveur des récifs coralliens dans le Pacifique sud*, ainsi que les États-Unis d'Amérique pour leur *Initiative Eaux bleues-Eaux blanches*. Elle a également pris note de l'action engagée par le gouvernement de la France en vue de la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement ;

**A favorablement accueilli** le *Protocole d'accord entre le PROE et l'Université des Nations Unies* visant à renforcer les liens entre les accords multilatéraux sur l'environnement et l'action de renforcement des capacités ;

**A souligné** qu'il est important que les organisations régionales du Pacifique clarifient leurs mandats, leurs rôles et leurs domaines d'intervention respectifs afin d'éviter toute concurrence dans l'attribution des ressources et de s'employer à fournir les services attendus aux pays et territoires insulaires ;

**A appelé** le Secrétariat à collaborer avec le PNUD afin d'élaborer des projets de moyenne envergure répondant aux besoins des Membres d'ici 2005, et a remercié le PNUE de l'aide offerte au PROE en vue du développement du Réseau sur l'information environnementale dans le Pacifique, ainsi que l'organisation Conservation International pour son *Initiative sur les écosystèmes d'importance critique* ;

**A demandé** au Secrétariat de poursuivre les efforts engagés pour développer la participation des territoires aux programmes du PROE et a favorablement accueilli son initiative visant à organiser en 2005 un atelier sur la participation accrue des territoires ;

**A favorablement accueilli** la présence, le soutien et la contribution de nombreux partenaires, organisations et instituts internationaux et régionaux ;

**Est convenue** que la 16e Conférence des représentants officiels du PROE se tiendra au siège de l'Organisation à Apia (Samoa) à une date qui sera ultérieurement déterminée par le président et par le Secrétariat ;

**A exprimé** sa gratitude au gouvernement de Polynésie française pour sa généreuse hospitalité et les excellentes dispositions qui ont permis le plein succès de cette Conférence et a en outre remercié le Secrétariat de son efficacité ;

**A remercié M. Jacqui Drollet**, vice-président et ministre de l'Environnement de la Polynésie française de la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de cette Conférence ministérielle.

---

## Résumé de Questions pour Discussion et Décision par les Ministres

Le 15 septembre 2004

Le Président  
Conférence des ministres de l'environnement  
15<sup>e</sup> Conférence du PROE  
Papeete  
Polynésie française

Monsieur,

### **Questions à soumettre aux ministres**

En ma qualité de président de la Conférence des représentants officiels du PROE, j'ai l'honneur de vous présenter un bref compte-rendu des principales questions débattues à cette conférence ainsi que des décisions adoptées qui vous sont soumises aujourd'hui pour examen et adoption.

Plan d'action du secrétariat pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique 2005 – 2009

Le Plan d'action actuel (2001 – 2004), adopté à Guam en 2000, parviendra à son terme à la fin de cette année. La 14<sup>e</sup> Conférence du PROE avait entamé sa révision afin d'établir les fondements d'un nouveau plan d'action, dont une première ébauche a été examinée et adoptée lors d'un atelier régional des ministres de l'Environnement tenu à Apia les 7 et 8 juin 2004. Ce document, que nous avons examiné et modifié en début de semaine, vous est maintenant soumis pour examen et adoption.

### **Programmes stratégiques du Secrétariat pour 2004 – 2013**

Conformément aux priorités environnementales de la région énoncées au Plan d'action, le Secrétariat du PROE a remanié les programmes stratégiques adoptés, dans leur principe, lors de la 14<sup>e</sup> Conférence du PROE en vue de leur mise en œuvre progressive à compter de cette année. Nous avons examiné ce document et y avons apporté les modifications nécessaires pour vous en recommander l'adoption. Il convient toutefois de souligner que les programmes stratégiques sont des documents évolutifs qui sont appelés à être modifiés et améliorés avec le temps. Nous recommandons également l'adoption de la structure remaniée du Secrétariat qui permettra à ce

dernier d'assurer la mise en œuvre des programmes stratégiques.

### **Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia, de Nouméa et de Waigani**

Les conférences des Parties aux Conventions régionales susdites dont le PROE assure le secrétariat ont eu lieu la semaine dernière. Leurs principales décisions ont été transmises pour information à la Conférence du PROE. Un appel a par ailleurs été lancé à tous les Membres du PROE qui n'ont pas encore adhéré à ces Conventions à en devenir signataires pour appuyer l'action régionale menée dans ce cadre.

S'agissant de la Convention d'Apia, les Parties contractantes se sont principalement penchées sur la pertinence de la Convention pour la région et sur son avenir. Les délibérations des Parties contractantes à la Convention de Nouméa visaient à déterminer s'il convenait de modifier les protocoles relatifs à l'immersion des déchets et aux interventions d'urgence pour les aligner sur les instruments internationaux en vigueur ou d'encourager les Parties à ratifier ces instruments internationaux. Enfin, les Parties contractantes à la Convention de Waigani ont surtout traité de la mise en place et du fonctionnement du Centre régional océanique de formation et de transfert de technologies des Conventions de Bâle et de Waigani, basé au PROE. Le programme de travail et budget pour l'exercice 2005 – 2006 a été adopté, étant entendu que la mise en œuvre des activités prévues exigera une augmentation des contributions volontaires des Membres ainsi que de l'aide financière et en nature des bailleurs et de la communauté internationale.

### **Changement de nom de l'Organisation et du Secrétariat**

Suite aux délibérations et aux décisions de la 14<sup>e</sup> Conférence en la matière et conformément aux dispositions pertinentes de la Convention portant création du PROE (1993), le Samoa a présenté le texte d'une modification qui a été transmis à toutes les Parties contractantes et aux Membres en février 2004.

Nous avons donc été saisis de cette question en début de semaine, et sommes convenus de vous présenter un texte modifié aux fins d'adoption par consensus

---

de toutes les Parties présentes, comme le prévoit la Convention, afin que le nouveau nom puisse s'appliquer immédiatement.

La Conférence :

- **est convenue** de choisir les noms suivants, respectivement « Pacific Regional Environment Programme » (en conservant le sigle SPREP) pour désigner l'Organisation, et « Secretariat for the Pacific Regional Environment Programme (SPREP) » pour désigner le Secrétariat ;
- **est convenue** de recommander ces changements à la 5<sup>e</sup> Conférence des ministres de l'Environnement aux fins d'approbation par consensus de toutes les Parties présentes à la Conférence des ministres de l'Environnement du PROE, et de recommander par ailleurs l'utilisation immédiate des nouveaux noms dès qu'ils seront adoptés.

#### **Demande d'adhésion de Palau à la Convention portant création du PROE**

Les représentants officiels ont accueilli avec satisfaction l'intention de Palau d'adhérer à la Convention portant création du PROE. Ils ont également accueilli avec satisfaction l'annonce faite par Vanuatu qui entend déposer ses instruments de ratification avant la 16<sup>e</sup> Conférence du PROE, ainsi que les progrès accomplis par les États-Unis d'Amérique en vue de la ratification de cette Convention.

#### **Révision décennale du Programme d'action de la Barbade**

La révision décennale du Programme d'action de la Barbade constitue une occasion importante de raviver la mise en œuvre de ce Programme et d'aborder les questions nouvelles et émergentes auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement dans leur recherche de développement durable. Dans le droit fil de l'engagement pris par les Leaders du

Forum des Îles du Pacifique en août 2004, il est extrêmement important que les petits États insulaires du Pacifique participent au plus haut niveau à la Conférence internationale de Maurice, prévue en janvier 2005. Les Membres du PROE ont noté qu'il convenait de renforcer les liens entre le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la révision décennale du Programme d'action de la Barbade, le Plan Pacifique, le Plan d'action du PROE et la production des stratégies nationales de développement durable ou instruments analogues devant être adoptés d'ici 2005, en application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

#### **Programme de travail et budget 2005 et arriérés de contributions**

La Conférence accueille avec satisfaction les changements introduits par le Secrétariat dans la présentation du programme de travail et budget 2005 afin de rendre compte du nouveau Plan d'action et des programmes stratégiques. Lors de l'examen du programme de travail et du budget proposés, la Conférence a pris note de l'engagement du Secrétariat qui s'attachera à apporter des améliorations complémentaires à ce document pour préciser et clarifier ses activités, définir des indicateurs vérifiables et procéder aux ajustements nécessaires concernant l'affectation des financements des bailleurs dans le document de budget approuvé qui sera diffusé d'ici un mois.

La Conférence a également pris note des difficultés persistantes dues aux contributions en souffrance qui entravent le bon fonctionnement du Secrétariat et sa capacité à s'acquitter de sa mission. La Conférence s'est de nouveau engagée à régler les contributions annuelles et en souffrance intégralement et dans les meilleurs délais en 2004.

Jacqui Drollet  
président,  
15<sup>e</sup> Conférence des représentants officiels du PROE.